

Séance du Conseil général du 27 septembre 2021

Ordre du jour:

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux :
 - Procès-verbal mot-à-mot de la séance du 3 mai 2021
 - Procès-verbal décisionnel de la séance du 3 mai 2021
 - Procès-verbal mot-à-mot de la séance du 14 juin 2021
 - Procès-verbal décisionnel de la séance du 14 juin 2021
4. Informations du Bureau
5. Présentation et réponses aux questions « MobiChablais »
 - M. Pascal Fivaz, sous-directeur TPC et M. Hugues Romain, responsable développement
6. Désignation de l'organe de révision pour la période 2021-2024
7. Réponses à deux postulats
 - 7.1 Postulat : Un AG culturel pour les jeunes citoyennes et citoyens, pour l'année de leur majorité
 - 7.2 Postulat : Mise en place d'économiseurs d'eau dans nos bâtiments publics
8. Motion
 - 8.1 Pour un règlement des cimetières harmonisé et moderne entre Monthey et Collombey-Muraz
9. Postulats
 - 9.1 Obtention du label Villeverte Suisse
 - 9.2 Pour des infrastructures funéraires adaptées à notre population
 - 9.3 Camps de vacances pour les enfants de notre Commune
 - 9.4 Augmentation de la capacité d'accueil de la crèche communale
10. Interpellations
 - 10.1 Entretien des torrents et prévention des risques d'intempéries
 - 10.2 Gratuité MobiChablais : Railcheck et pendulaires – carte sans contact
 - 10.3 Suivi du démantèlement de la raffinerie Tamoil
 - 10.4 Promotion du sport et du tourisme estival par la création d'un réseau d'itinéraires VTT
11. Informations du Conseil municipal
12. Questions
13. Divers

CONSEIL GENERAL

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux

Intervention de Sotillo José: Bonjour à tous. Chers-ères collègues conseillères et conseillers généraux, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Monsieur le Secrétaire municipal, Messieurs de l'administration, Messieurs Pascal Fivaz et Hugues Romain de MobiChablais. Mesdames les représentantes des médias, Cher public. Je vous souhaite à toutes et à tous la cordiale bienvenue et ouvre la séance du Conseil général du 27 septembre 2021. Le Conseil général a été convoqué en date du 9 septembre dernier, soit dans les délais réglementaires. Les rapports et autres documents ont également été mis à votre disposition dans le délai prévu par le règlement. Merci aux intervenants, aux commissions et à l'administration pour leur travail. La séance de ce soir et l'ordre du jour proposé par le Bureau ont été publiés sur le site internet de la commune et annoncés aux médias par le secrétariat municipal. De plus, l'information a été publiée sur le panneau d'affichage communal. Je profite de remercier Monsieur Maxime Schmid, photographe qui s'est mis à disposition pour prendre les portraits individuellement des conseillers généraux et des conseillères générales ainsi que les photos de groupe du Bureau et des commissions permanentes. Lors de cette séance, les orateurs auront la possibilité, s'ils le souhaitent, d'enlever le masque durant le moment où ils s'expriment, toujours en tenant compte de la distanciation.

J'excuse pour l'instant Madame Lisa Rudaz et Stéphanie Biolzi qui devraient nous rejoindre en cours d'assemblée. Je cède maintenant la parole au Secrétaire du Conseil général pour l'appel nominatif des conseillers généraux.

Intervention de Brendle Christophe:

Angst Stéphane, Présent.

Arlettaz Pauline, Présente.

Biolzi Stéphanie, Présente (arrivée en cours de séance).

Birbaum Thomas, Présent.

Brendle Christophe, Présent.

Bressoud Alain, Présent.

Brunetti Giovanni, Présent.

Carron Eveline, Présente.

Clivaz Cherryl, Présent.

Cottet Loan, Excusé.

Dal Molin Gregory, Présent.

Delarze Madeleine, Présente.

Doval Manuel, Présent.

Ecoeur Magali, Présente.

Fauquet Lucie, Présente.

Gaillard David, Présent.

Gex-Fabry Romain, Présent.

Gollut Emmanuel, Présent.

Gringeri Maria, Présente.

Guinnard Nathalie, Présente.

CONSEIL GENERAL

Jomini Jonathan, Présent.
Joris Lionel, Présent.
Métrailler Marie, Présente.
Meyer Hervé, Présent.
Morisod Carole, Présente.
Morisod Florent, Présent.
Nicolas Michael, Présent.
Oberson Patrick, Présent.
Pellegrino Elysa, Présente.
Rudaz Lisa, Présente (arrivée en cours de séance).
Ruiz Noé, Présent.
Schaffhauser Pascal, Présent.
Sotillo José, Présent.
Sprutta Emma, Présente.
Tazuila Ngamiak, Présent.
Tissières Isabel, Présente.
Turin Michel, Présent.
Udressy Philippe, Présent.
Vanay Guillaume, Présent.
Vannay Damien, Présent.
Vetter Chantal, Présente.
Vieux Edgar, Présent.
Vuille Côme, Présent.
Zumbach Patrick, Présent.
Zürcher Cédric, Présent.

2. Approbation de l'ordre du jour

Intervention de Sotillo José: Le quorum est donc atteint, le Conseil peut librement délibérer. Je déclare donc la séance ouverte. Je passe au point 2, approbation de l'ordre du jour. L'ordre du jour comporte 14 points, vous l'avez tous reçu et il est actuellement affiché à l'écran. Le Bureau s'est réuni et a décidé de proposer à l'assemblée de retirer de l'ordre du jour le point 7, demande d'un crédit d'engagement pour la réfection des rues de Clos-Novex / Pré Raye. J'ouvre la discussion.

Intervention de Arlettaz Pauline: Pauline Arlettaz pour le groupe PDC. Mesdames et Messieurs du Conseil municipal et général, le groupe PDC a été surpris de voir le point relatif au crédit d'engagement pour la réfection des rues de Clos-Novex et Pré Raye actuellement en chantier, au point 7 de l'ordre du jour. En effet, les points suivants nous dérangent. Premièrement, après la caserne, ou avant cela, la fresque sur le Corbier, le Conseil général est une nouvelle fois mis devant le fait accompli, puisque les travaux qui font aujourd'hui l'objet d'une demande de crédit d'engagement ont déjà débutés.

CONSEIL GENERAL

Deuxièmement, le message transmis au Conseil général pour le vote est à la fois succinct, complexe et technique. Pour 4,2 millions de francs, nous sommes étonnés de ne pas avoir eu une présentation officielle du projet et qu'aucune commission n'ait pu se pencher plus en détail sur le sujet.

Pour résumer, le groupe PDC est déçu d'être mis devant le fait accompli, ne se sent pas prêt à voter sur ce thème sans informations supplémentaires et/ou approfondissement par une des commissions du Conseil général, et demande au Conseil municipal d'améliorer sa façon de faire afin de respecter les prérogatives des 45 élus du Conseil général. Pour conclure, nous sommes d'accord avec le Bureau pour que ce point soit retiré de l'ordre du jour et qu'il soit voté lors d'une prochaine séance après avoir été étudié par la commission aménagement du territoire et agglomération, voire par la Cogest.

3. Approbation des procès-verbaux

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Arlettaz. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? D'autres propositions de modification de cet ordre du jour ? Je passe donc au vote sur cette modification de l'ordre du jour. Les conseillères et conseillers qui approuvent l'ordre du jour modifié tel que proposé sans le point 7, sont priés de lever la main. Merci. Des refus ? Des abstentions ? Comme la soirée va être longue, j'ai profité de garder un peu de souplesse à nos scrutateurs pour se lever un peu plus régulièrement tout à l'heure, excusez-moi de vous avoir omis. Le Bureau va mandater la Commission de Gestion concernant ce crédit d'engagement pour établir un rapport lors de la prochaine plénière. Je passe au point 3, approbation des procès-verbaux. Je remercie au passage le secrétaire Monsieur Christophe Brendle pour sa rédaction, sans oublier le travail conséquent de l'Administration communale. Tout en sachant que nous sommes pas à la merci de dysfonctionnements techniques lors des enregistrements du PV mot-à-mot. Aujourd'hui, l'enregistrement va se faire de 2 manières, ce qui permettra si tout à coup il devait y avoir une erreur d'un premier enregistrement, on aura la possibilité grâce à la technique d'utiliser un deuxième enregistrement. Je prie les scrutateurs de se lever et de rejoindre le Bureau.

S'agissant du procès-verbal mot-à-mot du 3 mai 2021 : y a-t-il des remarques ou des propositions de modification ? Ce n'est pas le cas. Les conseillers généraux qui acceptent le procès-verbal mot-à-mot du 3 mai 2021 sont priés de lever la main.

Merci. Des refus ? Des abstentions ? Le procès-verbal mot-à-mot du 3 mai 2021 est donc adopté à l'unanimité. Concernant le procès-verbal décisionnel du 3 mai 2021, y a-t-il des remarques ou des propositions de modification ? Ce n'est pas le cas. Les conseillers généraux qui acceptent le procès-verbal décisionnel du 3 mai 2021 sont priés de lever la main. Merci. Des refus ? Des abstentions ? Le procès-verbal décisionnel du 3 mai 2021 est donc adopté à l'unanimité. S'agissant du procès-verbal mot-à-mot du 14 juin 2021, y a-t-il des remarques ou des propositions de modification ? J'aimerais juste dire que concernant les modifications qui ont été faites depuis le point 10, questions et divers, j'ai demandé à l'Administration de se référer au PV décisionnel du 14 juin car les transcriptions qui ont été faites, ne pouvaient pas être mises sur le papier, dans le sens où elle n'étaient pas transcrites correctement. Donc, s'agissant du procès-verbal mot-à-mot du 14 juin, y a-t-il des remarques ou des propositions de modification ? Ce n'est pas le cas, les conseillers généraux qui acceptent le procès-verbal mot-à-mot du 14 juin 2021 sont priés de lever la main. Des refus ? Vous vouliez la parole ?

Nous allons passer au vote, je vous donne la parole après le résultat.

Le procès-verbal est donc adopté avec 36 pour, 1 refus et 6 abstentions. Monsieur Birbaum, veuillez prendre la parole.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Birbaum Thomas: Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, Chers collègues. En fait, je demande de prendre la parole par rapport à ce que vous avez dit car j'avais pas vu, mais vous avez modifié les documents qui étaient soumis dans notre extranet. Notamment les documents qu'on a reçu suite à la convocation de ce Conseil général et le document qu'on a voté maintenant à l'instant, ce n'est pas du tout le même en fait et là comme vous l'avez dit ça m'a mis la puce à l'oreille. Donc, je suis allé contrôler et ce n'est pas du tout le document sur lequel on a discuté à nos convocations de groupe. Donc nous au PLR on l'a fait mercredi la convocation de groupe, je pense que vous aussi vous n'avez pas vu les mêmes documents entre le PV mot-à-mot qu'on a voté maintenant et le PV mot-à-mot qu'on a vu, notamment la semaine passée. Je vois notamment la partie dans les questions : « Partie non-enregistrée dû à des problèmes techniques, se référer au PV décisionnel » et c'est pas le document qu'on a reçu au moment où on a eu la convocation de l'ordre du jour. Donc, pour moi il y a un souci et puis aussi pour dire que ce PV mot-à-mot, il a été validé, on en a parlé alors, vous avez bien indiqué qu'il y a eu des problèmes techniques, on le voyait bien sur le PV mot-à-mot qu'on avait reçu la semaine passée et c'était assez clair qu'il y avait des problèmes techniques mais on pouvait comprendre quand même le sens, et pour moi le PV n'a pas à être modifié. Je ne sais pas quand est-ce qu'il a été modifié si c'était ce weekend, mais il n'a pas à être modifié après-coup. Ce qu'on a dit le 14 juin, même s'il y a des problèmes techniques, c'est-ce qu'on a dit. On doit pas maintenant biffer toute la partie des questions en disant, finalement ce qu'on a dit même s'il y a 9 mots sur 10 qu'on comprenait le sens, et bien on met tout ça à la poubelle et on dit : « Prière de se référer au PV décisionnel ». Pour moi ce qu'on a dit le 14 juin, ça a force de loi au sein d'un législatif et même s'il y a eu des problèmes techniques, ce qui était indiqué, on n'a pas à bazarder le tout parce qu'il y a eu 3 mots qu'on ne comprenait pas sur l'ensemble du texte.

Donc c'est pour ça que je ne comprends pas aussi sa manière de faire de modifier après-coup les documents et nous faire voter comme ça. Donc, je suis désolé, mais je demande de revoter sur ce point-là. Et surtout, pour pouvoir également voter sur le PV mot-à-mot qui nous avait été soumis initialement la semaine passée. Donc de revoter sur ce point-là. Alors, après, à vous de voir, Monsieur le Président, si vous voulez qu'on fasse le vote sur ce PV mot-à-mot qui nous est soumis ce soir ou bien sur le PV mot-à-mot qu'on a reçu la semaine passée. Auquel cas, je vous invite à refuser ce PV mot-à-mot qui a été modifié après-coup et accepter le PV mot-à-mot qu'on a reçu la semaine passée. Donc je demande le revote sur ce point et à défaut, je déposerai une motion d'ordre.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Birbaum. Je demande à l'assemblée si l'assemblée est d'accord de revoter sur le procès-verbal mot-à-mot du 14 juin. Les personnes, les conseillères et conseillers qui désirent que l'on revote sur le PV mot-à-mot du 14 juin sont priés de lever la main ? Celles et ceux qui refusent que l'on revote ? Merci de lever la main correctement. Ceux qui s'abstiennent ? Merci.

L'assemblée a décidé par 19 voix pour revoter contre 6 de ne pas revoter et 17 abstentions. Donc nous allons reprendre la votation concernant le mot-à-mot du 14 juin. La parole est demandée, Monsieur Gaillard.

Intervention de Gaillard David: David Gaillard (je ne sais pas si c'est pour le Bureau ou pour le groupe). Je demanderais qu'on reporte ce vote à la prochaine séance parce que certains groupes ont travaillé sur l'ancien document, certains groupes ont travaillé sur le nouveau document.

Les chefs de groupe avaient reçu par le Bureau, comme quoi ils devaient transmettre à leur groupe, ça a été mal compris. Je ne pense pas que c'est maintenant le moment idéal pour revoter là-dessus. Chacun ne sait pas vraiment sur quoi il va voter, sur quel texte il va voter.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Sotillo José: La demande de Monsieur Gaillard de déplacer l'approbation du procès-verbal mot-à-mot du 14 juin à la prochaine plénière afin que les différents groupes se mettent d'accord par rapport à ce PV mot-à-mot. Monsieur Birbaum, vous vouliez reprendre la parole ? Les conseillères et conseillers généraux qui approuvent le fait de renvoyer à la prochaine séance l'approbation du procès-verbal mot-à-mot du 14 juin 2021 sont priés de lever la main. Merci. Des refus ? Des abstentions ? Le procès-verbal mot-à-mot est donc renvoyé à l'approbation de la prochaine séance plénière. Pour le procès-verbal décisionnel du 14 juin, y a-t-il des remarques ou des propositions de modification ? Ce n'est pas le cas. Les conseillers généraux qui acceptent le procès-verbal décisionnel du 14 juin 2021 sont priés de lever la main. Merci. Des refus ? Des abstentions ? Le procès-verbal décisionnel du 14 juin est donc adopté à l'unanimité. Merci aux scrutateurs qui peuvent rejoindre leur place. Passons au point 4 de l'ordre du jour : Informations du Bureau.

4. Informations du Bureau

Intervention de Sotillo José: Le Bureau s'est réuni le 24 août 2021 en prévision de la séance de ce soir. A cette occasion, nous avons échangé sur quelques points avec le Président du Conseil municipal, Monsieur Olivier Turin. Le Bureau a demandé au Conseil municipal une clarification concernant l'ajout à l'ordre du jour sur la commission de contrôle. Un rapport contenant ce sujet devra accompagner l'ordre du jour de la manière à ce que les conseillères et conseillers généraux soient informés de manière claire sur ce point avant la plénière. Nous avons également demandé à l'administration que les réponses des questions écrites qui sont destinées aux conseillères et conseillers généraux dans l'annexe de l'ordre du jour, que la question elle-même soit formulée clairement afin que tous les conseillères et conseillers soient informés de manière complète. De plus, le Bureau a demandé au Conseil municipal de lui présenter le dossier sur le changement de zone Eurotube au 1er octobre afin qu'ils puissent ainsi donner le temps à la commission permanente de préparer un rapport pour la plénière du mois de décembre. Lors de la séance du Bureau du 16 novembre, le Bureau validera ou pas, selon l'avance des travaux de la commission, si ce point a été mis à l'ordre du jour.

Une présentation sera organisée par l'administration à l'attention des conseillères et conseillers généraux sur Chablais Agglo et le projet de PA4 PDI. La date et l'heure sera proposée par les intervenants à cette présentation en début de soirée, prochainement. La commission ad hoc concernant la fusion a été convoquée à la première séance le 2 novembre 2021, un rapport est attendu lors de la plénière du 21 février 2022.

Finalement, d'entente avec le Conseil municipal, il a arrêté l'ordre du jour de ce soir et a jugé recevable toutes les interventions qui seront présentes.

Je passe au point 5, présentation et réponses aux questions de MobiChablais. Je profite de remercier les conseillères et conseillers généraux qui se sont exprimés par écrit. Les chefs de groupe qui ont fait remonter les questions auprès du Vice-président, Monsieur Patrick Oberson qui a préparé un tableau récapitulatif, bien ficelé. Je puis ensuite transmettre à Messieurs Pascal Fivaz, sous-directeur TPC et Hugues Romain, responsable développement à qui, je passe la parole. En précisant que ce point 5 ne pourra dépasser les 40 minutes et si des questions devaient subsister, elles seraient alors transmises par écrit. Merci.

CONSEIL GENERAL

5. Présentation et réponses aux questions "MobiChablais"

Intervention de Fivaz Pascal : Mesdames, Messieurs les conseillers généraux, bonsoir. Merci pour l'invitation. Merci pour votre intérêt à l'offre de transport MobiChablais. Nous sommes venus ce soir évidemment pour répondre à toutes vos questions. M. Hugues Romain, responsable du développement de l'entreprise TPC va tout d'abord vous faire une présentation de la situation actuelle et à venir de MobiChablais, après quoi nous pourrions encore répondre aux éventuelles questions qui subsisteraient après cette présentation. À savoir que MobiChablais a repris son rythme de croisière après le « trou COVID » si je puis m'exprimer ainsi et va encore bien se développer à partir du mois de décembre avec l'arrivée de 4 nouvelles communes, dont Collombey profitera aussi avec une adaptation de l'offre que vous allez voir dans la présentation.

Intervention de Romain Hugues: Mesdames, Messieurs les conseillers généraux, merci. Bonsoir à tous. Donc, je vais vous présenter 3 éléments. En premier, un bilan de la fréquentation avec une projection 2021 puisqu'on arrive gentiment vers la fin de l'année. Les nouveautés 2021 et enfin, un point précis sur le système de carte qu'on va mettre en place notamment pour la commune de Collombey-Muraz pour gérer les voyageurs qui ont accès aux billets financés par la commune.

Le bilan 2020 ici est assez important à voir déjà, c'est la dernière année complète mais c'est aussi l'année COVID. On voit ici le nombre de voyageurs, donc sur le réseau entier MobiChablais année 2019, année de lancement, on était légèrement en dessous des 400'000 voyageurs. Année 2020, on arrive à 348'000, légèrement en dessous des 350'000. Et si on regarde la ligne en rouge, c'est-à-dire pendant le semi-confinement, nous n'étions plus qu'à un peu plus de 100 voyageurs par jour contre en moyenne pour les mois de la fin de l'année : à 1'200. Donc, on a divisé la fréquentation par 12 pendant le confinement, ce qui, évidemment nous a fait, comme a dit mon collègue, un « trou » dans cette fréquentation.

Ce qui veut dire que cette année 2020, c'est un peu une année « pour rien ». Par contre, ce qui est très encourageant, c'est que contrairement au reste du transport public en Suisse, si vous avez suivi dans les informations, les chiffres à partir de septembre-octobre sont déjà revenus au niveau où ils étaient avant le confinement de janvier à mars puisqu'on est sur des moyennes de 1'100-1'200 par jour à partir de septembre tout comme c'était déjà de janvier à mars, alors qu'en moyenne en Suisse, les transports publics n'ont toujours pas réussi à atteindre 80% de ce qu'ils étaient il y a 2 ans, aujourd'hui à l'heure où l'on parle. Donc, cela prouve que MobiChablais, tout en ayant vécu comme tout le monde cette grosse secousse, continue à trouver sa clientèle. Si on regarde maintenant les statistiques 2021, ça en est encore la preuve, puisqu'on arrive à une projection aux alentours de 500'000 voyages, c'est-à-dire 100'000 de plus que l'année 2019 qui est l'année maintenant finalement de référence, avec un mois de mars à 1'600 voyageurs par jour et mai à 1'450, etc. Donc on voit qu'on a une moyenne mensuelle en 2021 qui est supérieure de loin à celle de 2019, c'est-à-dire une croissance de 26,8% en moyenne annuelle en projetant jusqu'à la fin de l'année les résultats que nous avons-là en début de mois.

C'est très encourageant comme je l'ai dit, la moyenne c'est plutôt moins 20% et là on est à plus 26,8%, donc on est plutôt satisfaits et cela prouve que ce réseau répond à une demande. C'est normal que cette augmentation soit progressive, les changements d'habitudes ne se font pas en quelques mois, encore moins avec un COVID au milieu. Donc, je crois qu'aujourd'hui, ce rythme de croissance peut être une bonne base de départ pour la suite et vous verrez, avec ce qui nous arrive cette année, ça va assurément pouvoir se poursuivre. On a ici un slide qui montre la répartition un peu par commune. Vous voyez assez mal les chiffres, ce qui est intéressant de voir c'est que la commune de Collombey-Muraz en nombre de voyages par an et par habitant, n'est pas la plus élevée parce que évidemment la commune d'Aigle qui a un historique de transports publics beaucoup plus anciens au niveau de son réseau communal, est aujourd'hui

CONSEIL GENERAL

à 16,5 de voyages/an/habitant, mais on est tout de même à 14,4 à Collombey-Muraz. Donc, on est parmi les communes qui suivent le mieux, sachant que la moyenne est à 12,6 donc on est dans un endroit qui répond bien et je crois que la présence du bus communal avant cadencait déjà à la demi-heure y est pour beaucoup, on part pas de rien et ça se ressent bien.

Si on regarde maintenant ce qui va se passer en 2022. Donc 2022, c'est 12 décembre 2021 en réalité, le changement d'horaire national et même international. Comme l'a dit mon collègue Pascal Fivaz, nous avons comme événement majeur l'arrivée de 4 nouvelles communes sur le réseau MobiChablais. Donc, on double le nombre de communes. Les communes sont 2 vaudoises, Yvorne et Bex et 2 valaisannes, Massongex et Troistorrents. Ce qui, concrètement, fait non seulement bien sûr des nouvelles dessertes dans ces communes, mais également des améliorations que vous voyez ici en couleur rouge clair, dans les communes existantes qui bénéficient à la fois du passage de ces nouvelles lignes et qui vient améliorer leur fréquence et d'optimisation, d'amélioration et d'atteinte de seuil critique, puisque doubler le nombre de communes, ce n'est pas réellement doubler l'offre mais c'est quand même une augmentation conséquente. Donc, tout ça vient rendre le réseau plus mature et plus volumineux qu'avant. Donc ici, on voit sur cette carte les principales, donc en dehors des prolongements, les principales refontes, c'est la desserte de Choëx, la desserte de Monthey, Bex, qui est une liaison qui a été réaménagée à l'occasion de synergie avec le transport régional, la desserte d'Ollon et quelques améliorations à Aigle pour ce qui est de l'intérieur et évidemment, toutes les communes bénéficient des prolongements de ligne et de l'impact financier positif de l'adhésion des 4 nouvelles communes.

On voit ici, par rapport à Collombey-Muraz, concrètement ce qui va être nouveau pour les clients. Donc, en haut de la carte, les lignes 102-103, 102 c'est celle qui passe par Muraz-Illarsaz et 103 c'est celle qui passe, qui vient du Corbier et qui va à la zone industrielle d'Aigle, qui forment ensemble une cadence demi-heure sur la liaison Monthey-Collombey-Aigle. Cette ligne sera prolongée à Yvorne. Ce qui veut dire qu'on peut aller maintenant de Muraz à Yvorne ou d'Illarsaz à Yvorne ou du Corbier à Yvorne, sans changer de bus.

De l'autre côté maintenant vers le sud, nous avons les lignes 103, 104, 105 celles qui circulent ensembles tous les quarts d'heure du Corbier à la gare CFF de Monthey et au centre de Monthey. Elles sont prolongées alternativement à Troistorrents et Massongex. Un bus sur deux va à Troistorrents, un bus sur deux à Massongex. Donc ici encore, de nouvelles liaisons directes pour les habitants de la commune qui sont le long de ces lignes, c'est-à-dire quasiment tous les arrêts sauf 2 ou 3 près, autour de l'église.

Ensuite, comme amélioration par rapport aux Neyres, la ligne elle est mise en synergie avec une nouvelle ligne qui va à Bex, ce qui veut dire qu'on peut aller des Neyres à Bex toutes les heures en faisant quelques tours dans Monthey, mais ça reste une liaison possible toutes les heures, sans changer de bus.

Ensuite, par rapport à la ligne 102 qui actuellement, est terminus aux llettes à Monthey, elle sera raccourcie et puis se seront les autres lignes, celles de Massongex, et on le verra la ligne 120 qui reprend cette desserte, elle est raccourcie au stade Pottier, ce qui va répondre à des problématiques de ponctualité qui nous avaient été remontées sur cette ligne, puisqu'on raccourcit un petit peu de quelques minutes le trajet sans changer le nombre de bus. Donc, on devrait en améliorer la fiabilité. Sur le réseau régional, il y a eu également donc des améliorations qui ont été faites grâce à cet aménagement MobiChablais, notamment donc la ligne 120 qui double la ligne 102 sur la route cantonale de Muraz à la gare de Monthey, celle-ci est maintenant prolongée à Bex, je ne veux pas dire à chaque course, mais en tout cas aux heures de pointe, donc toutes les heures le matin, l'après-midi, tous les jours de la semaine et qui reprend donc la desserte des llettes au passage.

Ensuite, la ligne 61. Donc ça, c'est pas vraiment lié à MobiChablais mais c'est lié à la restructuration générale des transports à Troistorrents, la ligne 61 qui auparavant faisait Troistorrents-Morgins fait

CONSEIL GENERAL

maintenant Collombey-Morgins ce qui veut dire que les habitants de la localité de Collombey auront un bus direct pour se rendre notamment sur les pistes de ski de Morgins, ça peut toujours servir. Les conséquences financières de ces extensions en fait, elles sont positives, c'est-à-dire que ces améliorations ne coûtent rien à la commune puisqu'en fait on a une nouvelle clé de répartition qui est affichée ici. Auparavant la commune, finançait 26 % et quelques, donc des coûts d'exploitation non couverts par les recettes. Maintenant, elle finance 19,2 % puisque les nouvelles communes prennent en charge le différentiel et on applique la clé de répartition automatique standard qui avait été décidée dans le comité de pilotage. Alors, c'est même en réalité, les projections devraient atteindre une petite baisse même de la contribution. Alors, comme les fiabilités des chiffres sont à plus ou moins 5 % actuellement, on ne communique pas sur cette baisse mais il est vraisemblable qu'elle ait lieu, si les ordres de grandeur restent les mêmes qu'aujourd'hui par application de cette clé. Donc ça, c'est typiquement un des effets de la masse critique de l'agrandissement du réseau. Si le réseau agrandit plus tard, il se passera exactement la même chose, à chaque nouvelle commune qui adhèrera à MobiChablais, toutes les charges fixes sont réparties sur tous les habitants du nouveau périmètre, ce qui permet de réduire la contribution de chacun d'entre eux.

Pour le système maintenant de cartes, qui est relié aux billets offerts par la commune à ses habitants. Donc, un petit point de situation. Nous aurons un système de compte clients nominatif. Nominatif, pour que la commune puisse contrôler que les personnes qui revendiquent l'accès gratuit à ce bus soient bien les habitants de la commune. On a sinon évidemment n'importe qui, qui viendrait et qui viendrait chercher les billets gratuits, c'est pas l'objet. Ce compte clients existe en fait déjà au niveau de notre application mobile. Donc, c'est celui-là qu'on va récupérer. La différence, c'est que la commune va authentifier, ce compte-là correspond bien à un habitant est donc il pourra accéder au système de billets gratuits. Ensuite, nous aurons un système de cartes qui permet de reconnaître le client, la carte et reliée au compte clients. Le contrôleur pourra donc contrôler la carte pour savoir qui est le client et, par ricochet, savoir si la commune a autorisé ce client à utiliser le bus. Le client, pour utiliser le bus va passer cette carte sur un lecteur qu'on va installer dans chaque véhicule. C'est une opération qui a été un peu retardée parce que si vous avez suivi l'actualité Covid, il y a eu des ruptures de stocks dans pas mal de fournitures de matériel informatique et tout ce qui est matériel un petit peu professionnel a été lourdement chargé en délais et en retards. Donc, c'est quelque chose qu'on devrait arriver à mettre en service en mars 2022 maintenant et les livraisons sont encore en attente.

Pour finir la description, toute carte peut-être utilisée, donc il n'y a pas de carte réellement dédiée à ce service, la carte faut juste se dire que c'est un support pour identifier la personne, on peut utiliser un Swisspass ou une carte de ski si on veut. La commune autorise la carte, mais elle peut aussi la bloquer si évidemment quelqu'un déménage et quitte la commune, vous pourrez donc déclarer que cette carte ne donne plus droit aux billets gratuits et ce sont les TPC qui gèrent le décompte des voyages qu'ils transmettent à la commune et qui assurent le contrôle à bord des véhicules, contrôle qui finalement se fait comme quand vous avez un Swisspass, le contrôleur ne sait pas vraiment quel tarif vous avez, c'est une fois seulement que vous avez lu la carte, qu'on a la réponse, si oui, il a un billet ou non.

Par rapport à cette carte, il y a des problématiques de protection des données donc qui ont suscité des questions. Donc, ce qu'il faut déjà avoir conscience, c'est qu'aucune information n'est présente sur la carte, il n'y a même pas le nom de la personne, il y a juste un numéro de carte.

On ne peut pas retrouver l'identité de la personne se on retrouve la carte par terre, sauf si la personne nous a donné une carte où il y a sa photo dessus, mais la carte que nous allons distribuer, n'aura aucune information sur le client, y compris sur la carte électronique, à l'intérieur, il n'y a qu'un numéro. Tout se passe au niveau du serveur. Ce qui veut dire que le système central qui gère cela va se comporter exactement comme aujourd'hui, vous utilisez déjà certains l'app. mobile TPC, vous avez déjà un compte

CONSEIL GENERAL

avec des demandes d'arrêts, par exemple pour le service réduit la nuit ou pour aller aux Neyres, c'est le même système qui va gérer ces comptes, qui a pour seule différence le fait que les personnes soient identifiées oui, lui il a droit aux billets gratuits / non il n'a pas droit.

Ce qui veut dire que ces dispositions actuelles s'appliquent. Une analyse juridique a été faite au lancement de MobiChablais parce que rien qu'avec les demandes d'arrêts sur les bus à la demande, on avait déjà la problématique de la protection des données, la conclusion était que ce système respecte les prescriptions grâce à 3 éléments importants : d'abord, il n'y a aucune donnée personnelle critique qui nécessiterait une protection particulière, je pense à des données médicales, des données biométriques, la photo ou autre, ça on n'a pas. C'est uniquement le nom et le prénom, on n'a même pas l'adresse, on a vraiment la base. Ceux qui le veulent peuvent la rentrer, mais en tout cas elle n'est pas demandée. Le client ensuite, il dispose d'un droit d'accès de rectification et il peut même supprimer son compte s'il le souhaite, il faut juste qu'il demande aux TPC et c'est fait. Et enfin, le système est régulièrement vidé de son historique. On garde à long terme uniquement. Les statistiques ou des comptes anonymisées, à savoir à quelle arrêt il y a eu combien de personnes, comme les chiffres que je vous ai montré tout à l'heure, mais on ne conserve pas à long terme, les données reliées aux comptes. Par rapport à la délivrance des cartes, le client devra se présenter à la commune, devra exprimer son souhait d'obtenir cette autorisation d'avoir l'accès gratuit aux bus de la commune. La commune contrôlera que les clients est bien enregistrée au niveau du contrôle des habitants. Évidemment, s'il n'est pas résident, il faudra lui dire : non. Si la commune n'a pas déjà une carte comme un Swisspass ou autre, la commune pourra en fournir, nous délivrerons un stock de cartes prêtes à l'emploi pour pouvoir les distribuer aux clients gratuitement. Ensuite, si le client n'a pas non plus de compte, elle pourra lui créer mais ça, c'est transparent, il suffit de passer la carte sur un lecteur et ça se fait tout seul, après il faut recopier les données, noms, prénoms à la main. Et, ensuite, la commune atteste que c'est bien cette carte-là qui a été présentée. C'est le contrôle en fait, il y en a qu'un et que cette identité donc correspond à ce qu'il y a dans le fichier. Et, à ce moment-là, active l'autorisation. Il faudra encore clarifier ce qu'on fait pour les sorties, est-ce qu'il y a une expiration au bout d'un an ou est-ce que c'est vous qui donnez la fin quand quelqu'un s'en va, ça reste des détails qui ne sont pas encore définis aujourd'hui. Donc, aujourd'hui, il y a des conditions générales qui sont acceptées quand on crée le compte sur l'App mobile, il faudra de la même manière quand le client se présente, s'il n'a pas déjà de compte, il faudra qu'ils les acceptent au moment de la création du compte, en faisant un clic sur une case à coche, comme c'est déjà le cas aujourd'hui.

Voilà, je vous laisse la parole, si vous avez des questions sur les points que je vous ai montré ?

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Romain en tout cas pour toutes ces explications claires et complètes, je l'espère. Donc, on peut continuer les questions, si vous en avez au sein de l'assemblée ?

Intervention de Clivaz Cherryl: Pour la transmissibilité de la carte, vu qu'elle est seulement nominative et qu'il n'y a pas de signe distinctif, en cas de contrôle, cela se passe comment ? Est-ce que le voyageur devrait avoir une pièce d'identité sur lui ?

Intervention de Romain Hugues: Oui, exactement, alors si la carte est un SwissPass l'avantage c'est qu'on a déjà le système qui nous met la photo sur l'écran et si la carte est une carte non-nominative, on doit faire un contrôle d'identité. Cela fait partie des détails qu'on doit encore préciser. Après, il y a toujours une question de la gestion de la bonne foi, mais il y a des cas où, il pourrait y avoir une formule comme on dit, qui est établie et la personne doit prouver a posteriori pour faire annuler l'amende qui a été donnée.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Clivaz Cherryl: Quel tarif sera appliqué ? Parce que lorsqu'il y a eu la présentation, c'était le tarif le meilleur marché qui a été calculé sur la durée par rapport à la fréquentation par le voyageur, donc c'est le même tarif qui va être appliqué ?

Intervention de Romain Hugues: Pour l'instant, on ne change pas les modalités de facturation qui sont les tarifs standards finalement des billets MobiChablais. Après au niveau du comité de pilotage, il y a évidemment une discussion avec les autres communes, qui s'inspirent aussi de ce système et il y aura une réflexion à ce moment-là sur un éventuel changement. Pour l'instant, le projet de la carte ne vise qu'à changer le support est pas le système.

Intervention de Clivaz Cherryl: Donc cela veut dire que vous allez continuer à facturer CHF 3.- le trajet ?

Intervention de Romain Hugues: Actuellement oui. Ceci en préparation des nouveaux tarifs sur lesquels on travaille.

Intervention de Clivaz Cherryl: Et puis, par rapport à l'extinction des lignes de MobiChablais ?

Intervention de Romain Hugues: Oui, alors là, ça nécessite une petite explication. Nous n'avons pas aujourd'hui officiellement de tarifs « communautaires » MobiChablais. C'est-à-dire normalement dans le transport public, on définit un périmètre géographique et on émet des billets qui sont valables sur toutes les lignes à l'intérieur de ce périmètre. Le tarif MobiChablais actuel, c'est le cas, mais uniquement sur les communes de Collombey et Monthey. Et toutes les extensions, c'est-à-dire les communes vaudoises, y compris les actuelles comme Aigle et Ollon, sont une extension on va dire à bien plaisir, qui est uniquement sur les bus. Donc concrètement, vous pourrez utiliser le bus jusqu'à Troistorrents mais vous ne pourrez pas utiliser le train jusqu'à Troistorrents, ceci actuellement. Nous travaillons en parallèle avec le comité de pilotage pour créer un vrai tarif communautaire sur le périmètre des 8 communes, mais ceci fait l'objet de négociations avec les cantons. Donc, nous n'avons pas aujourd'hui connaissance de ce que donnera finalement, cette réflexion. Nous espérons surtout qu'elle arrivera le plus vite possible, la situation actuelle est assez inconfortable et elle est transitoire. La validation elle est là pour fabriquer les billets pour ceux qui n'en ont pas, donc celui qui a l'AG, il fait comme d'habitude, il monte dans le bus et c'est tout. C'est uniquement pour ce système de cartes précisément qu'on a besoin de passer la carte sur le lecteur.

Intervention de Sotillo José: Y a-t-il d'autres questions ? Y a-t-il d'autres conseillères et conseillers qui désirent prendre la parole et poser une question aux 2 personnes présentes ? Monsieur Gaillard.

Intervention de Gaillard David: Est-ce que vous pouvez nous dire l'impact financier du fait que la commune offre à ses habitants ? Par rapport au fait que s'ils étaient restés sans offrir, avec la clé de répartition qu'il y a eu entre les différentes communes ?

Intervention de Romain Hugues: Ce qu'on a remarqué, c'est que la recette par voyageur a augmenté, ça, c'est un effet qu'on a pu mesurer. Après, c'est difficile de voir d'autres effets parce que, comme je l'ai expliqué, il y a eu le problème Covid qui a un peu faussé les chiffres, mais très clairement, si on regarde les

CONSEIL GENERAL

chiffres du début de la présentation, donc en 2020, on a eu 348'000 voyageurs par rapport à 2019, il y en avait 393'000. Et bien, en 2020, nous avons eu plus de recettes qu'en 2019.

Intervention de Gaillard David: Donc, cela veut dire que la commune de Collombey a payé plus de recettes ?

Intervention de Romain Hugues: Alors, pas que la commune de Collombey, nous l'avons vu, pour diverses raisons à divers endroits, car il y a aussi Monthey qui a fait un geste pareil et puis nous avons aussi levé avec ça un certain nombre d'ambiguïtés sur les contrôles et donc, on a je pense aussi, une baisse du taux de fraude qui était plus ou moins volontaire au départ parce que c'était assez compliqué. Donc maintenant que la situation a été simplifiée, je pense qu'il y a beaucoup plus de gens qui voyagent en règle qu'au début.

Intervention de Gaillard David: Or, si même si Monthey et Collombey offrent à leurs habitants des billets gratuits, les communes vont payer moins dans leur clé de répartition ? Ou pas ?

Intervention de Romain Hugues: Oui, actuellement dans le système il y a un petit effet comme ça mais il est sur des montants qui, pour l'instant, ne sont pas réellement significatifs. Augmentation de recettes, redivisées, ça fait quelques milliers de francs, on n'est pas encore dans des considérations plus élevées.

Intervention de Clivaz Cherryl: Par rapport à l'affichage des bus, il y a quand même quelques soucis, les bus vont se croiser, les bus vont changer de numéros, dans les bus il n'y a pas toujours l'affichage qui est correct aussi pour les arrêts, ça va être remédié ?

Intervention de Romain Hugues: Oui, donc, avec l'extension nous devons refaire les affiches de 80 et quelques pourcents des arrêts. Donc c'est l'occasion de contrôler aussi les erreurs qui peuvent subsister depuis la mise en service qui a vraiment été faite dans l'agitation. Donc ça, c'est un travail en cours et au niveau des bus eux-mêmes, nous allons indiquer le plus possible de directions. Puisque lorsque le bus ira à Troistorrens on va essayer d'afficher aussi Monthey dessus, et la même chose Yvorne on devrait arriver à afficher Aigle avec pour essayer de garder une lisibilité pour les trajets les plus fréquemment demandés. Je ne sais pas si ça répond à la question ?

Intervention de Clivaz Cherryl: Pour les retards, c'est possible que sur l'application ça s'affiche ?

Intervention de Romain Hugues: Oui, donc aujourd'hui déjà les bus en fait, ont l'horaire « temps réel » sur l'application, mais ils ne sont pas affichés sous forme de retard, ils sont affichés avec un temps d'attente qui est recalculé en permanence. Nous allons sortir une nouvelle version de l'application en même temps, enfin même en avance, dans quelques temps, sur le réseau et cette nouvelle application affichera l'heure prévue et le retard à côté comme c'est affiché aux CFF. Donc ça, c'était une demande à laquelle on a pu répondre positivement à ça va arriver même un petit peu avant l'ouverture du nouveau réseau.

Intervention de Clivaz Cherryl: Une question, c'est par rapport à l'aide handicap pour les arrêts de bus, parce que les bus que vous avez, si vous êtes à mobilité réduite, ce n'est pas facile.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Romain Hugues: Alors tous les bus sont compatibles avec la LHand, ils sont conformes puisqu'il n'y a que des bus achetés pour ce réseau qui sont en circulation. Donc maintenant, la problématique c'est l'équipement des arrêts, et l'équipement des arrêts et de compétence communale. Donc, nous ne pouvons pas intervenir là-dessus, à part fournir évidemment du conseil, c'est-à-dire qu'en fait les visites avec les ingénieurs, nous sommes volontiers participants pour donner les indications, ça a été fait à l'époque. Là, il n'y a pas à ma connaissance de nouvel arrêt dans la commune, donc il n'y a pas eu de nouvelle visite mais voilà on est toujours à disposition pour aider à ses équipements.

Intervention de Sotillo José: Merci beaucoup. Une dernière question de l'assemblée ? Madame Morisod.

Intervention de Morisod Carole: Carole Morisod. Ecoutez, je ne sais pas si c'est à vous que je dois poser la question ou à votre collègue, c'est au sujet des moteurs de ces bus. Est-ce que je peux vous la poser directement à vous ? J'aimerais savoir de quels moteurs ils sont équipés ces bus ? De quelle norme européenne ils font partie ? Et puis, est-ce que vous envisagez de mettre en place des bus avec des énergies renouvelables ? Je pensais à l'électrique mais aussi à l'hydrogène, puisqu'éventuellement il y a un projet sur la commune d'hydrogène.

Intervention de Fivaz Pascal: Oui, alors nos nouveaux bus sont Euro 6, donc de ce côté-là, il n'y a pas de souci. On a des réflexions comme toutes les entreprises de transports publics sur les nouvelles énergies, qu'elles soient électriques ou à hydrogène. On a déjà eu plusieurs contacts avec la SATOM concernant l'hydrogène et on a prévu de faire des tests. Il faut savoir que, au niveau national, actuellement c'est vraiment les moteurs électriques qui sont préconisés pour les bus. L'hydrogène n'est actuellement pas soutenue par l'Office fédéral des transports et on obtient en fait des budgets principalement au niveau des bus électriques et des installations pour bus électriques. A savoir que évidemment, les bus électriques et tout ce qui s'ensuit, à une incidence importante sur les coûts de l'offre et actuellement, on a eu des discussions avec les cantons pour le trafic régional, on s'entend, pas encore urbain. Où, on ne va pas remplacer les bus actuels par des nouveaux bus électriques, avant la fin de l'amortissement. Il faut savoir qu'un bus électrique, actuellement, c'est 2 fois le prix d'un bus thermique, sans parler de l'infrastructure qui doit aller avec. Les lignes qui sont effectivement envisageables pour l'électrique, c'est effectivement le bus urbain MobiChablais ou bien la ligne qu'on a à Aigle et Villeneuve, on en a pas d'autres actuellement. En montage, ça ne fonctionne pas, car ce n'est pas rentable.

Donc, toutes ces questions, elles sont vraiment très présente chez nous, mais ça va aller vraiment sur plusieurs années. On ne pense pas avoir des nouveaux bus électriques avant plusieurs années, voire 3 à 5 ans. Ca voudrait dire typiquement pour MobiChablais, cela nous ferait une augmentation, enfin ça ferait aux communes, c'est aussi une volonté des communes, bien évidemment. Cela ferait une augmentation de l'offre, des coûts de l'offre considérable et ce sont des discussions qu'on devra avoir un jour ou l'autre. Nous on est prêt à aller dans ce domaine. A savoir aussi, que la technologie actuellement est là pour les gros bus, mais elle n'est pas là pour les petits bus. Donc, typiquement, les bus que vous avez de 8 mètres, les Mercedes Sprinter pour ceux qui connaissent, actuellement, on ne peut pas les avoirs. C'est effectivement à l'étude, pour nous TPC, c'est un vrai thème, parce que effectivement, on aurait la possibilité d'être alimenté en hydrogène et c'est une des conditions qui font que ça peut être envisageable. Parce que si vous êtes trop loin de la source, c'est trop compliqué à stocker. L'OFT comme je l'ai dit, n'entre pas en matière pour l'instant dans l'hydrogène, parce qu'ils estiment qu'il n'y a pas assez d'hydrogène verte.

CONSEIL GENERAL

C'est-à-dire actuellement, elle est encore produite par l'énergie dite « grise ». Ce qui est en fin de comptes aussi le cas de la SATOM, mais voilà, tout ça c'est des discussions qui ont bel et bien lieu, qui ont lieu au niveau national d'ailleurs.

6. Désignation de l'organe de révision pour la période 2021-2024

Intervention de Sotillo José: Merci beaucoup, merci Messieurs. Nous pouvons remercier par des applaudissements pour cette présentation à Messieurs Fivaz et Romain. Je vous souhaite une bonne suite de soirée et merci encore.

Nous passons donc au point 6 : désignation de l'organe de révision pour la période 2021-2024. Je vous rappelle qu'en vertu de l'article 89 alinéa 1 de l'ordonnance sur la gestion des communes OGF-QO ???, l'assemblée primaire ou le Conseil général nomment sur proposition du Conseil communal pour la période législative, une instance de révision agréée. Il nous appartient dès lors de procéder à une nomination des réviseurs particulièrement qualifiés pour vérifier les comptes de la commune durant la période législative. Je passe la parole à Monsieur Olivier Turin, président de la Municipalité pour qu'il nous fasse part de la proposition du Conseil municipal.

Intervention de Turin Olivier: Merci. Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, Mesdames et Messieurs. Le Conseil municipal a pris la décision de renouveler son organe de contrôle pour cette nouvelle législature. La fiduciaire Nofival ayant œuvré depuis déjà 12 ans, en qualité d'organe de contrôle de nos comptes communaux. Il est effectivement conseillé après tant d'années de changer d'organe de contrôle afin de bénéficier d'un autre regard.

Il faut le signaler, nous avons été très satisfaits du travail de révision et d'analyse du Bureau Nofival et nous l'en remercions. Ce mandat d'organe de révision des comptes de la commune a été remis au concours selon la procédure dite de gré à gré et doit être maintenant validé par vous ce soir. Deux compagnies d'audit ont été approchées, il s'agit des fiduciaires FIDAG et BDO spécialisées notamment, dans les audits de communes. Deux offres, vous l'avez constaté, quasi-semblables qui nous sont parvenues. Nous vous proposons donc d'approuver le choix du Conseil municipal d'adjuger ce mandat à la fiduciaire FIDAG dont l'offre est sensiblement moins élevée.

Intervention de Sotillo José: Je passe la parole aux chefs de groupe pour l'entrée en matière.

Intervention de Métrailler Marie: Bonsoir, Marie Métrailler pour le PDC. Nous avons juste deux petites questions au Conseil municipal. La première, c'est : Est-ce que le contrat a déjà été signé et si oui, nous aimerions savoir quel est le rôle exact du Conseil général dans la nomination des vérificateurs puisque dans la loi sur les communes c'est précisé que les réviseurs sont nommés par le Conseil général. Donc, on aimerait juste savoir ce que ça signifie exactement. Est-ce que le Conseil général doit les nommer avant ou après la conclusion du contrat ? Merci.

Intervention de Turin Olivier: Olivier Turin pour le Conseil municipal. Alors bien évidemment, par respect de la loi, nous allons nommer ce nouvel organe de révision dès lors que le Conseil général l'a approuvé, ça c'est une évidence. Concernant votre 2ème question, non, nous attendons votre accord.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur le Président. D'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. Donc je passe au vote et demande aux scrutateurs de prendre place. Les conseillères et conseillers généraux qui acceptent la nomination de la fiduciaire FIDAG SA en tant que réviseurs des comptes de la commune pour la période législative, sont priés de lever la main. Des refus ? Des abstentions ? Merci. Vous pouvez regagner vos places. Le Conseil général accepte donc la nomination de la fiduciaire FIDAG avec 38 voix pour et 5 contre, avec également 0 abstention. Pardon, je reprends : 38 pour, 5 abstentions et 0 contre.

7. Demande d'un crédit d'engagement pour la réfection des rues de Clos-Novex et de Pré-Raye

< Ce point de l'ordre du jour a été supprimé selon votation au point 2. Ce commentaire a été ajouté lors de la correction du PV mot-à-mot par le secrétaire. >

8. Réponses à deux postulats :

Nous passons donc au point 8 de l'ordre du jour, selon la modification effectuée au point 2, réponse à 2 postulats. Vous avez tous pu lire les réponses du Conseil municipal aux 2 postulats à l'ordre du jour. Je vous propose la procédure suivante pour ses réponses : D'abord, je passe la parole au Conseil municipal pour la présentation de sa réponse, ensuite, le premier signataire peut prendre la parole pour réagir à cette réponse. La discussion générale n'est pas ouverte à moins d'une demande d'un chef de groupe ou de 5 conseillers généraux.

Cette manière de procéder n'appelle pas de remarques. Je passe au point 8.1 Réponse au postulat, parti socialiste par Liza Rudaz, un abonnement général culturel pour les jeunes citoyennes et citoyens pour l'année de leur majorité.

8.1. Réponse au postulat : Un abonnement général culturel pour les jeunes citoyennes et citoyens pour l'année de leur majorité.

Intervention de Knubel Natercia: Bonsoir à tous. Natercia Knubel pour le Conseil municipal. Je ne vais pas vous relire la réponse, vous l'avez tous consultée, vous avez tous pu voir ce qu'il en retournait. Une petite précision supplémentaire, avec la commission animation, vu que le Conseil municipal était d'accord de partir déjà cette année avec cet AG culturel, on a décidé de le mettre en place déjà cette année dans la mesure où, on a plus de couteaux. Donc on devait de toute façon renouveler le cadeau pour les jeunes qui atteignent leur majorité. Donc, la proposition est faite de faire déjà cette année un AG culturel, sans avoir le montant au budget, il y a un petit dépassement de 1'500 à 1'800 francs et l'année prochaine ce sera dûment noté dans le budget.

Intervention de Sotillo José: Est-ce que Madame Rudaz, première signataire désire s'exprimer ? Je clos donc ce point. Je passe au point 8.2 réponse au postulat des Verts par Lucie Fauquet, première signataire, accepté par le Conseil général le 28 septembre 2020.

Et je passe la parole au Conseil municipal pour la présentation de cette réponse.

CONSEIL GENERAL

8.2. Réponse au postulat : Mise en place d'économiseurs d'eau dans nos bâtiments publics

Intervention de Cottet Parvex Sandra: Bonsoir à toutes et tous. Alors, pour répondre à ce postulat, de façon synthétique. Donc simplement pour vous dire qu'au niveau des mesures qui ont été prises, donc effectivement, des économiseurs d'eau ont été mis sur les robinets des bâtiments communaux et aussi après cette investigation, nous avons remarqué que l'on avait une grande consommation d'eau liée aux WC. Et là, également les chasses d'eau à 2 volumes ont été installées là, où c'était possible de le faire pour économiser aussi la consommation d'eau. Également les douches communales sont équipées de minuteries pour favoriser aussi les économies d'eau. Effectivement, en complément aussi de ces économies d'eau qui sont liées aux bâtiments communaux, là où finalement, il y a la plus grande perte et de consommation d'eau se trouve dans le réseau d'eau et là, on a une planification pour renouveler progressivement le réseau d'eau communal pour éviter toutes les fuites des eaux claires. Donc, voilà simplement les mesures qui ont été prises et peut-être aussi pour conclure cette réponse, cette précision qui a été donnée par notre déléguée à l'énergie Daphné Roh, qui mentionne aussi que ceci va aussi dans le sens du cahier des charges de « Cité de l'énergie » où nous avons une mesure pour les économies d'eau et que la commune a rempli cette mesure à hauteur de 69% à l'occasion du audit de 2019. Donc voilà, c'est une question qui tient aussi à cœur au Conseil municipal.

9. Motion

9.1. Motion : Pour un règlement des cimetières harmonisés et modernes entre Monthey et Collombey-Muraz.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Cottet-Parvex. Est-ce que Madame Fauquet, première signataire, désire s'exprimer ? Sans autre demande, je clos ce point. Il est 20 h 35, je vous propose de faire une pause de 10 minutes jusqu'à 20 h 45 afin de commencer le point numéro 9 sur les motions. Je lève la séance.

Nous passons maintenant au point 9 de l'ordre du jour, soit au développement d'une motion. Je vous rappelle la procédure concernant les motions. D'abord, je passe la parole au premier signataire pour le développement de la motion, puis au Conseil municipal. Ensuite, la discussion générale est ouverte. Je vous demande d'annoncer si vous combattez ou non la motion à cette occasion. Si la motion n'est pas combattue lors de la discussion générale, par un membre du Conseil général ou par le Conseil municipal, la motion est acceptée tacitement. Sinon, je clos la discussion et peuvent encore s'exprimer le premier signataire et le Conseil municipal avant le vote. Je passe la parole à sa première signataire.

Intervention de Ecoeur Magali: Magali Ecoeur pour le groupe PLR. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Chers collègues. Vous avez tous lu le texte de la motion. Je veux néanmoins résumer en quelques mots notre demande. Le PLR vous propose une motion visant à modifier le règlement sur les cimetières. En effet, la presse a fait écho de plusieurs problématiques rencontrées dans nos cimetières communaux comme par exemple la fameuse histoire des QR code. Après ces divers problèmes rencontrés, il nous semble nécessaire de remettre à jour le règlement des cimetières qui est obsolète, celui-ci datant de 1985. Et pourquoi pas à s'associer à notre voisine de Monthey pour que nos règlements soient similaires, fusion ou pas nos communes sont très proches. Le PLR vous demande donc d'accepter cette motion Merci.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Eœur. Est-ce que le Conseil municipal veut-il intervenir ?
Mikaël Vieux.

Intervention de Vieux Mikaël: Mikaël Vieux pour le Conseil municipal. Donc suite à l'affaire, la publicité sur les pierres tombales du cimetière de Collombey, le Conseil municipal avait pu constater que le règlement en vigueur n'avait pas été mis à jour depuis 1985 et qu'il devrait faire l'objet d'une réactualisation. Actuellement, notre service technique travail sur ce dossier et des contacts ont déjà été pris avec le Canton et d'autres communes. C'est pourquoi le Conseil municipal décide de ne pas combattre cette motion. Par contre, nous précisons que nous sommes pas favorables à établir un règlement intercommunal avec Monthey. Comme relevé, de nombreux habitants ont changé leur résidence d'une commune à l'autre mais également d'autres villages de la région.

Cette harmonisation devra alors se faire avec l'ensemble des communes de notre région et non seulement avec Monthey, ce qui compliquerait la tâche. Nous sommes donc disposés à proposer au Conseil général un projet de nouveau règlement communal dans ce sens. Merci.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Vieux. J'ouvre maintenant la discussion générale.

Intervention de Métrailler Marie: Marie Métrailler pour le PDC. Le groupe PDC propose à la première signataire d'élargir sa motion. En effet, notre groupe trouve important de mettre à jour son règlement des cimetières puisqu'il date d'il y a plus de 30 ans. En revanche, nous trouvons dommage de vouloir l'harmoniser à tout prix avec la commune de Monthey. En effet, que se passerait-il si la ville de Monthey ne souhaitait pas d'harmonisation ou que ce soit compliqué pour des raisons techniques, pourquoi ne pas envisager une harmonisation avec les communes du Haut-Lac ? Je précise, nous ne nous opposons pas à ce que le Conseil municipal envisage une harmonisation avec la commune de Monthey.

Mais nous trouvons que le fait de la faire figurer dans la conclusion de cette motion, la rend trop restrictive.

10. Postulats

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Métrailler. D'autres prises de parole ? La motion n'est pas combattue, la motion est acceptée tacitement. Selon le règlement, je passe au point 10, selon le règlement la procédure concernant les postulats. D'abord, je passe la parole au premier signataire pour le développement du postulat, ensuite la discussion générale est ouverte. Je vous demande alors d'annoncer si vous combattez ce postulat à cette occasion. Si le postulat n'est pas combattu lors de la discussion générale, soit par un membre du Conseil général ou par la Municipalité, le postulat est accepté tacitement. Postulat des Verts par Monsieur Florent Morisod, premier signataire, cosigné par Messieurs Clivaz et Birbaum. Monsieur Morisod, vous avez la parole, obtention du label Villeverte Suisse.

10.1. Postulat : Obtention du label Villeverte Suisse

Intervention de Morisod Florent: Florent Morisod pour Les Verts. Chers membres du Conseil municipal, Chers collègues. Santé, bien-être, préservation de l'environnement et de la biodiversité, les bienfaits des espaces verts sont aussi nombreux que variés. Partant du constat que Collombey-Muraz n'est plus seulement l'association de 5 petits villages mais s'est considérablement urbanisées, nous vous proposons

CONSEIL GENERAL

d'améliorer le vert en milieu urbain et d'étudier la possibilité d'obtenir la certification Villeverte. D'où vient cette certification ? En 2012, l'Union suisse des services, des parcs et promenades, le centre national de compétence pour le vert urbain, la haute école zurichoise des sciences appliquées, l'institut de recherche de l'agriculture biologique, la Nateco SA, une entreprise leader dans le domaine de la gestion des espaces verts, Bioterra ainsi que les services des espaces verts des villes de Bâle, Lucerne et Winterthur, ont réunis leurs connaissances et compétences pour créer ce label avec le soutien financier de l'Office fédéral de l'environnement. Quelques mots maintenant sur le contenu de ce label.

Le label VilleVerte prévoit des mesures qui visent notamment à appliquer une gestion écologique et biologique des espaces verts, à sauvegarder les arbres, à lutter contre l'imperméabilisation des sols, à offrir des refuges aux espèces menacées en dehors des villes, à encourager les toitures végétalisées ou encore à renoncer aux herbicides. Ce label comprend 3 axes principaux : un axe concernant des processus stratégiques, un deuxième axe concernant des processus essentiels et un troisième axe concernant des processus de soutien.

Pour le premier axe, on trouve des mesures notamment en matière de personnel et de finances, avec par exemple, l'utilisation de ressources de manière économique et ciblée ou en matière de communication et de coopération, des mesures qui visent à améliorer l'information du public et l'encouragement au processus participatif, pour ne citer qu'elles. Dans le deuxième axe, donc processus essentiel. On peut trouver des mesures, notamment qui concernent la production et l'achat de plantes, donc qui visent une utilisation des plantes de manière bio-conforme ou encore la gestion et l'entretien avec l'utilisation des ressources naturelles de manière respectueuse de l'environnement, une réduction des apports des polluants et la promotion d'un entretien différencié.

Troisième volet, le processus de soutien. On trouve des mesures relatives à l'acquisition, à la logistique, à l'utilisation des intrants et évidemment la possibilité d'ajouter des mesures facultatives supplémentaires. Ces mesures peuvent sembler un petit peu complexes et peuvent faire peur à des petites communes. Mais quelques remarques s'imposent : Tout d'abord la commune ne se trouve pas seule face à ces défis, un suivi conséquent et mis en place dès la procédure de certification et tout au long de la procédure. Ensuite, le label VilleVerte propose 3 niveaux de certification : bronze, argent ou or. Et en fonction du nombre de points obtenus, on obtient une de ces 3 certifications. Il n'est donc pas nécessaire de remplir la totalité des mesures, dans la totalité des domaines. Et finalement, comme mentionné dans le postulat, cette certification ne s'adresse pas qu'aux grandes villes. Le catalogue des mesures est en effet adapté en fonction du nombre d'habitantes et d'habitants. La ville d'Aigle par exemple, qui est comparable à notre commune en matière de population, est en cours d'obtention du label. D'autres villes contenant une dizaine de milliers d'habitants font également ce pas. Collombey-Muraz a grandi, s'est développée et il nous semble aujourd'hui important que notre commune améliore son urbanisation sur les plans de la qualité de vie et de la préservation de l'environnement.

J'ajouterai encore que les discussions soulèveront sans doute la question des coûts. Il faut préciser que le coût de cette certification n'est pas fixe, il dépend du nombre d'habitantes et d'habitants, du niveau de prestations fournies par la commune et de l'état actuel du vert urbain sur notre territoire. L'acceptation du postulat permettrait justement d'étudier ce qu'impliquerait concrètement l'obtention de ce label pour notre commune.

Pour conclure, je rappellerai qu'en 2017, notre Conseil général avait accepté un postulat demandant l'arrêt de l'utilisation des pesticides par les services de la voirie. Aujourd'hui, nous vous proposons donc de continuer dans cette direction et de faire un autre pas, vers une commune davantage en harmonie avec la nature et prenant particulièrement soin du bien-être de ses habitantes et habitants. Les cosignataires et le groupe des Verts vous invitent donc, Chères et Chers collègues, à soutenir ce postulat, merci.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Morisod. Le Conseil municipal désire-t-il prendre la parole ? Madame Sandra Cottet-Parvex.

Intervention de Cottet Parvex Sandra: En préambule, le Conseil municipal tient à dire qu'il est sensible à la qualité de vie de la population ainsi qu'à la problématique des espaces verts et à leur accorder une place plus grande au sein du territoire communal. Ainsi, les espaces verts seront largement pris en compte dans le cadre de la révision du plan de zones et du règlement des constructions. De même, le Conseil municipal privilégie les actions ponctuelles, telles que celles déjà réalisées comme la renaturation du torrent de Saint-Loup dans le cadre de l'agrandissement du réservoir d'eau potable du Noiret, le parc Saint-Didier ou d'autres en cours, comme la renaturation prévue du torrent du Pessot vers la Barme ou la mise en place de prairies fleuries aux abords des routes communales. De plus, la thématique des espaces verts est également prise en compte dans chaque projet d'infrastructure.

Enfin, et comme relevé précédemment déjà par le Conseil municipal, ce dernier n'est pas favorable à la multiplication des labels. A part le fait que cela engendre une dispersion des moyens et des actions ainsi qu'une surcharge au niveau de l'Administration communale. En ce sens, il a fait le choix de se concentrer en particulier sur le label Cité de l'énergie, qui est très complet et regroupe un large catalogue d'actions également dans le domaine de l'environnement. Par exemple, actuellement, notre déléguée à l'énergie étudie l'opportunité de l'élaboration d'un plan directeur des espaces verts dans le cadre du label Cité de l'énergie.

De plus, le label « Commune en santé » vient d'être renouvelé, qui vise aussi la promotion du bien-être et de la santé des habitants de la commune. Pour ces différentes raisons, le Conseil municipal n'est pas favorable à ce postulat.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Cottet-Parvex. J'ouvre la discussion générale. Guillaume Vanay.

Intervention de Vanay Guillaume: Guillaume Vanay pour le groupe UDC. Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Chères et Chers collègues. Le groupe UDC a pris connaissance du postulat par le groupe des Verts et cosignataires. Malgré le fait que l'intention soit louable de prime abord, elle nous paraît quelque peu superflue. Ce n'est pas le fait que nous aurons bientôt plus de place sur les flyers ou sur le site internet communal avec tous ces labels, mais dans un premier temps, les coûts que tout ceci engendre. Il ne faut pas oublier que ce genre de reconnaissance comporte tout de même des coûts, tant à l'obtention que pour les maintenir. Certification, audit périodique, etc. Pourquoi vouloir à tout prix insister sur le nombre de labels ? De là à penser qu'il existe une potentielle redistribution du financement de ces labels en faveur du parti des Verts, nous n'oserions l'imaginer. Plus sérieusement, nous n'estimons pas nécessaire pour une commune comme la nôtre, de se labelliser pour défendre les espaces verts. Nous ne sommes comparativement pas bétonnés à outrance comme des grandes villes ou agglomérations du genre de Lausanne, Lucerne, Bâle ou Zurich.

Nous estimons qu'une commune comme la nôtre peut être engagée, tournée vers l'avenir et soucieuse de son environnement, sans forcément être estampillée de tous les côtés.

Comme le mentionne sur son site internet, le label VilleVerte Suisse fait aussi de la politique puisqu'il fait mieux respecter les objectifs de la loi d'aménagement sur le territoire, la fameuse LAT. Il exige que les zones d'habitation soient protégées d'atteintes nuisibles et que dans les zones résidentielles, un grand nombre d'espaces verts soient aménagés. Et bien, après connaissance de ceci, le groupe UDC compte continuer à faire confiance à notre Municipalité, selon le modèle de ces dernières années, le label « Cité

CONSEIL GENERAL

de l'énergie gold » obtenu par exemple, ou à l'image des espaces créés, ou actuellement en cours d'aménagement, ceci nous permettant, comme VilleVerte le prône, une saine promenade dans les parcs, jogging sous les allées d'arbres ou pique-niques sur les pelouses.

Je vous remercie de votre attention et vous invite à refuser ce postulat.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Vanay. Y a-t-il d'autres interventions ?

Intervention de Doval Manuel: Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, Chers collègues. Lutter contre les îlots de chaleur dans nos villages nous semble important. De plus, nous sommes tous convaincus qu'il y a encore des efforts à faire tant en matière de préservation de l'environnement, qu'en matière de qualité de vie pour la population. Néanmoins, notre groupe ne souhaite pas que la commune s'engage dans un énième label. Nous pouvons et devons continuer à travailler afin d'améliorer la situation environnementale de notre commune, sans forcément passer par des labels.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Doval. D'autres prises de parole ? Madame Tissières.

Intervention de Tissières Isabel: Le groupe PS souhaite appuyer l'importance de ce postulat et de cette thématique, et bien que Collombey-Muraz soit une commune déjà active, nous pensons que ça vaut la peine d'étudier ce label, de prendre le temps d'évaluer si ça pourrait apporter un plus à notre commune et à ses habitants.

Nous soutenons donc ce postulat et nous vous invitons à également aller dans ce sens, c'est-à-dire soutenir une étude qui questionnera l'utilité de ce label.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Tissières. Madame Métrailler.

Intervention de Métrailler Marie: Marie Métrailler pour le groupe PDC. Nous combattons également ce postulat. Même si nous accordons beaucoup d'importance à la création d'espaces verts dans les villages de notre commune, nous nous opposons à la multiplication des labels. En effet, nous sommes d'avis qu'en trop grande quantité, chaque label ne pourrait plus être suffisamment mis en avant et serait noyé parmi les autres. Ils perdraient donc en visibilité. De plus, le site internet ne nous indique pas le coût que cela engendrerait pour la commune.

Enfin, il est tout à fait possible pour la commune de Collombey-Muraz de tenir compte de la nécessité des espaces verts sans forcément être labellisée.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Métrailler. D'autres interventions ? Le postulat étant combattu, peuvent encore s'exprimer le premier signataire, Monsieur Morisod.

Intervention de Morisod Florent: Florent Morisod pour Les Verts. On a pu entendre que la commune agissait déjà dans le domaine des espaces verts, nous saluons évidemment toutes les actions qui sont menées dans ce sens, mais, selon nous, il nous paraît quand même opportun d'étudier la certification VilleVerte dans le but de créer davantage d'espaces verts parce que, contrairement peut-être à ce qu'on a pu entendre, notre commune s'est considérablement urbanisée et n'est pas forcément la plus exemplaire en matière d'espaces verts. Ce label constitue véritablement une contrainte pour la commune,

CONSEIL GENERAL

cela veut dire que nous avons encore un grand potentiel d'amélioration en matière d'espaces verts. Dans ce cas, bénéficier du soutien et de l'expertise de professionnels et des institutions qui entourent cette certification, nous semble relativement profitable.

Sur la question des coûts, je pense qu'on a déjà pu en discuter. Au vu des comptes de la commune, refuser une telle certification pour des raisons financières ressemble plus à une excuse qu'à un véritable argument économique.

Nous nous réjouissons bien sûr d'entendre que tout le monde semble motivé à développer davantage d'espaces verts et à s'engager en faveur de la qualité de vie de la population. Nous suivrons donc avec attention la gestion et la qualité de ces espaces.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Morisod. Est-ce que Madame Sandra Cottet-Parvex désire reprendre la parole ? Non. Nous allons donc passer au vote et je prie les scrutatrices et scrutateurs de se lever. Les conseillères et conseillers généraux qui acceptent le postulat, obtention du label VilleVerte Suisse, se prononcent en levant la main. Merci. Celles et ceux qui le refuse ? Des abstentions ?

Le postulat, obtention du label VilleVerte Suisse est refusé par 27 refus, 13 pour et 3 abstentions. Nous passons au point 10.2 pour des infrastructures funéraires adaptées à nos populations, postulat PLR, Madame Magali Ecoeur première signataire, vous avez la parole.

10.2. Pour des infrastructures funéraires adaptées à notre population

Intervention de Ecoeur Magali: Magali Ecoeur pour le groupe PLR. De plus en plus de personnes viennent sur notre commune et nous proposons des crèches, des écoles et diverses infrastructures pour que les familles soient bien chez nous. Seulement voilà, au moment du décès, rien n'est adapté. Il y a avec cette augmentation de population de plus en plus de personnes non-catholiques, ou tout simplement non pratiquantes ou trop de décès en même temps sur notre commune par rapport à notre capacité funéraire. Notre commune ne propose que 2 églises catholiques avec 2 places en crypte au fonds de celles-ci. Ce n'est vraiment plus possible et surtout, il n'y a plus assez de place.

Nous nous retrouvons de plus en plus souvent à devoir trouver des solutions en catastrophe s'il y a par exemple, 3 décès en même temps sur la commune, ce qui est arrivé dernièrement. Une des personnes a dû aller à Monthey ou une autre fois, j'ai dû garder une personne chez nous 2 jours jusqu'à ce que la place se libère à Collombey. 2 jours d'attente pour les familles dans le deuil.

Quand vous êtes dans la douleur de la perte d'un proche, votre papa, ou pire, votre enfant, il n'est pas normal de devoir stresser pour savoir où votre défunt reposera et où aura lieu la cérémonie. Il est quand même aberrant que nos concitoyens doivent aller dans une autre commune lors de décès, car nous ne sommes pas capables de leur fournir un lieu décent. C'est le cas actuellement. On ne peut faire venir autant de gens sur notre commune et ne rien proposer pour leur départ. La mort fait partie de la vie, il faut arrêter de faire comme si cela n'existait pas. Je sais que c'est politiquement moins visible que les crèches, mais c'est nécessaire, tout le monde est concerné. Des adieux dignes font partie des devoirs d'une commune, il y a peut-être possibilité, tout comme pour la caserne des pompiers, de s'associer avec Monthey afin de proposer quelque chose de bien, c'est à voir. Il fait bon vivre à Collombey-Muraz, mais malheureusement, il ne fait pas bon d'y mourir. C'est pourquoi le groupe PLR vous demande d'accepter ce postulat. Merci.

Intervention de Soillo José: Merci Madame Ecoeur.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Vieux Mikaël: Le Conseil municipal à déjà pu traiter, la demande de développement d'un tel établissement sur notre territoire qui n'a malheureusement pas pu aboutir. Nous avons pour cela admis qu'un tel projet pouvait bénéficier d'un avantage, à savoir de pouvoir s'établir sur la zone constructions et installations publiques A, afin de vraiment facilité son implantation.

Comme relevé, nous ne sommes donc pas opposés à ce genre d'établissements mais nous pensons que cela devrait être le fruit d'une initiative privée. A l'instar de ce qui a été mise en place par les pompes funèbres, Patrick Quarroz à Vétroz. Donc, nous combattons ce postulat.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Mikaël Vieux, pour la discussion générale, Monsieur Romain Gex-Fabry.

Intervention de Gex-Fabry Romain: Romain Gex-Fabry pour le groupe UDC. Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le Président de la Municipalité, Mesdames, Messieurs les Municipaux, Chères et Chers collègues, Chers représentants des médias et Cher public, bonsoir. Malgré les arguments des postulants, le groupe UDC ne peut pas accepter une étude sur le sujet et combat de facto le postulat.

Conscient qu'une demande de ce type de lieux soit potentiellement de plus en plus recherchés de part justement l'augmentation de la population mais également une certaine laïcité grandissante, nous verrions d'un bon œil justement comme ça a si bien été relevé par le Conseil municipal, qu'une entité privée régionale prenne les choses en main. Peut-être d'ailleurs que des personnes ou des entreprises implantées dans la région entendent notre appel ce soir, qui sait. Dans les faits cela existe dans le Valais central notamment. Pour revenir au postulat, il faut bien être conscients qu'un nouveau bâtiment ou même une salle existante qui serait mise à disposition par la collectivité a justement un coût, ce coût est journalier entre amortissement, nettoyage et j'en passe.

Finalement, pourquoi ou pour qui, a priori, cela permettrait peut-être justement aux entreprises de la région de louer facilement à la journée, cette salle ou ce bâtiment, sans avoir finalement les inconvénients des frais fixes annuels liés au bâtiment. Merci donc de nous suivre dans le refus de ce postulat.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Gex-Fabry. D'autres prises de parole ? Madame Métrailler.

Intervention de Métrailler Marie: Marie Métrailler pour le groupe PDC. Notre groupe soutient ce postulat. Il est important pour une commune d'avoir des infrastructures funéraires à disposition de la population. En revanche, nous ne sommes pas totalement favorables à ce que ce système soit mis en place par un privé. En effet, l'état met à disposition des infrastructures pour que les femmes puissent accoucher. Nous trouvons donc normal qu'ils mettent aussi à disposition des lieux destinés à la fin de vie. De plus, nous sommes d'avis que le fait d'attendre sur un privé peut encore durer de nombreuses années alors qu'un manque existe sur notre commune à ce sujet. Il nous semble donc important de le résoudre à court terme.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Métrailler. D'autres prises de parole ?

Intervention de Morisod Carole: Carole Morisod pour Les Verts. Le groupe des Verts soutient ce postulat et demande au Conseil général d'en faire de même. Nous estimons qu'il est important, au vu justement de l'évolution de la société et vu le nombre d'habitants supplémentaires sur notre commune, d'avoir une telle offre qui corresponde à toutes les croyances, à tous les désirs de chaque famille et que l'on se retrouve quand même pas dans une impasse comme ça a été évoqué tout à l'heure, avec des familles qui

CONSEIL GENERAL

doivent attendre de pouvoir se recueillir auprès de leurs proches dans un lieu adéquat. On est favorables à soutenir ce postulat et on vous demande de faire de même.

Intervention de Sotillo José: D'autres prises de parole ? Ce n'est pas le cas. Le postulat étant combattu, peuvent encore s'exprimer la première signataire, Madame Ecoeur.

Intervention de Ecoeur Magali: Je voudrais juste ajouter quelques éléments que je n'ai pas dit dans ma première prise de parole : fournir un lieu de repos après la mort pour les défunts est une tâche régalienne, c'est la collectivité publique qui doit fournir un lieu de repos par obligation constitutionnelle. Le lieu de repos peut être le cimetière, la crypte ou une salle de cérémonie. On ne peut donc pas dire que cela serait au secteur privé de mettre à disposition un lieu de recueillement pour les défunts de notre commune, des défunts qui ont souvent participé à notre vie communale. Prendre soin de nos défunts et de leur famille est une obligation qui nous incombe à tous. Je vous remercie de soutenir notre postulat.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Ecoeur. Est-ce que quelqu'un du Conseil municipal désire prendre la parole ? Monsieur le Président.

Intervention de Turin Olivier: Oui, merci Monsieur le Président du Conseil général. Peut-être juste pour vous répéter, pour que vous compreniez bien dans quelle mesure on n'est pas favorable à ce postulat. Comprenez bien que nous, nous acceptons de mettre à disposition un terrain d'intérêt général pour qu'un privé puisse investir sur ce type de prestations, sur ce type de bâtiment qui recueille de toute façon du succès et qui serait mis bien sûr à disposition de la population. On ne s'oppose pas au fait qu'un bâtiment tel que celui-ci apparaisse sur la commune, mais surtout la manière dont il sera fait. Est-ce que c'est à la collectivité publique de se substituer à un privé qui peut avoir vraiment un esprit d'initiative et réussir finalement à développer un projet qui réponde à une demande ? Voilà dans quel sens nous nous opposons. Est-ce que vous avez bien compris ?

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur le Président. Nous allons donc passer au vote. Je prie les scrutatrices et scrutateurs de se lever. Les conseillères et conseillers généraux qui acceptent le postulat : pour des infrastructures funéraires adaptées à notre population, se prononcent en levant la main. Celles et ceux qui le refuse ? Des abstentions ? Le postulat pour des infrastructures adaptées à notre population, est accepté avec 28 voix pour, 12 contre et 3 abstentions. Nous passons au point 10.3 : Camps de vacances pour les enfants de notre commune, postulat du parti socialiste, Madame Madeleine Delarze, première signataire.

10.3. Camps de vacances pour les enfants de notre Commune

Intervention de Delarze Madeleine: Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères municipales et conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs, Chères et Chers collègues. Voici en quelques termes notre postulat sur la demande d'une étude pour des camps de vacances pour les enfants de notre commune.

Pour notre jeunesse, notre commune dispose d'infrastructures extérieures près des Perraires, une place de jeux dans chaque village, je m'excuse, je ne me suis pas annoncée, Madeleine Delarze, parti socialiste.

CONSEIL GENERAL

Une place de jeux dans chaque village, une piscine couverte fermée durant les vacances scolaires et le passeport-vacances qui semble s'essouffler un peu. Il y a les scouts et nos nombreuses sociétés locales qui proposent à leurs membres des sorties ou camps durant les vacances. Les enfants non affiliés aux sociétés n'ont pas ces mêmes possibilités de divertissement, de changement. Beaucoup d'établissements ferment leurs portes l'été venu, ainsi que la crèche-garderie durant un mois.

Les parents vivent leurs vacances avec leurs enfants, dès la reprise du travail, il va rester un temps plus ou moins long à combler pour les enfants. C'est ainsi que l'idée de camps de vacances adressés aux enfants de la commune prend son sens et représenterait une aubaine, une alternative bienvenue. En cherchant un peu, la commune de Monthey propose sur son site internet des camps de vacances-subventions en partenariat avec la société Evasion. Et puisque vous avez sans doute lu le postulat, vous avez découvert evasion.ch et la façon dont Monthey travaille avec. Tout passe par le site communal de Monthey, la collaboration entre les 2 acteurs semble facile.

Le concepteur des comptes, Monsieur Bosco, ainsi que la société sont totalement ouverts à la discussion avec notre commune et à toute idée venant d'elle. Selon lui tout est possible, il n'est pas nécessaire d'engager une personne spécifique pour ce travail. Je ne reviens pas sur « Comment fonctionnerait l'éventuelle collaboration ? » Il est bien entendu que c'est une étude que l'on demande ici, une proposition d'étude. Pensant qu'il est nécessaire de combler un réel besoin, proposer aux familles un espace temps pour un moment, pour leurs enfants. Préconiser la découverte, les échanges, l'amitié dans d'autres contextes. Et, pour ce faire, nous avons pensé aux camps de vacances. Merci de votre réponse.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Delarze. Le Conseil municipal: Madame Knubel.

Intervention de Knubel Natercia: Natercia Knubel pour le Conseil municipal. En l'état, le Conseil municipal est tout à fait d'accord de mener une étude concernant les camps de vacances pour les enfants de notre commune mais pas si ça se limite uniquement à la société évasion.

Si le postulat va dans ce sens de dire, il faut analyser ce qui se fait dans la région et comment la commune pourrait subventionner les enfants et typiquement les familles à revenus modestes, oui. Si c'est pour faire une étude de collaboration avec une seule société privée, qui plus est, c'est plutôt, non. Merci de votre attention.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Knubel. J'ouvre la discussion générale. Monsieur Romain Gex-Fabry.

Intervention de Gex-Fabry Romain: Romain Gex-Fabry pour le groupe UDC. Le groupe UDC est favorable à l'étude de ce postulat mais j'aimerais demander au parti socialiste justement dans le même ordre d'idée, de modifier le postulat pour qu'il s'élargisse à étudier plusieurs possibilités, pas que ça reste justement cantonné à ce groupe.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Gex-Fabry. D'autres interventions ? Monsieur Doval.

Intervention de Doval Manuel: Le groupe PLR ne soutient pas ce postulat pour les raisons suivantes: Nous estimons que ce n'est pas à la commune d'apporter ce genre d'aide. Si la commune soutient les camps de vacances, qu'en est-il des autres clubs ou associations ? Devra-t-elle soutenir également les camps pour le foot, pour les fanfares ou pour d'autres associations sportives ou culturelles ?

CONSEIL GENERAL

De plus, pour répondre au fait que Monthey subventionne, oui mais nous indirectement, on soutient également ce genre d'activité via les chèques-famille qu'on peut utiliser dans les clubs ou dont les associations. Donc pour toutes ces raisons, nous ne soutenons pas ce que ce postulat. Merci beaucoup.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Doval. Madame Métrailler.

Intervention de Métrailler Marie: Marie Métrailler pour le PDC. Notre groupe combat ce postulat. En effet, même si nous estimons que la participation à des camps de vacances pour les enfants peut être bénéfique, ce postulat pose un problème d'égalité de traitement, notamment avec nos sociétés locales qui, pour certaines, proposent également des camps durant les vacances scolaires. De plus, l'idée de subventionner indirectement une entreprise privée nous dérange. D'autres entreprises pourraient aussi proposer des services très intéressants pour la population et demander à ce que la commune les soutiennent. Comment ferions-nous pour décider si cela mérite aussi une participation financière ou non ? C'est délicat.

Enfin, nous trouvons que la contrainte des 4 semaines imposées par la société mentionnée dans le postulat ne permet pas suffisamment de souplesse.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Métrailler. Une autre intervention ? Madame Delarze.

Intervention de Delarze Madeleine: Madeleine Delarze, parti socialiste. Je viens d'entendre ce que Madame Métrailler a dit, mais je rebondis d'abord sur ce que Madame Knubel a annoncé tout à l'heure et j'aimerais voir si par hasard votre position du côté du PDC changerait, parce que nous, je sais que nous en avons discuté aussi, parce que nous proposons donc vraiment l'étude, en globale et je suis tout à fait d'accord, on consent à faire une étude plus large sans passer spécifiquement par le site Evasion comme stipulé. On remercie donc de faire cette formulation ainsi, on pense que ça va tout à fait dans le sens de faire une occupation pour les enfants durant les vacances. Alors peut-être que le PDC pourrait changer sa manière de voir, Monsieur Gex-Fabry vous avez aussi émis l'idée que si on changeait notre façon de voir, du sens de la Municipalité, voilà.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Delarze. Madame Métrailler.

Intervention de Métrailler Marie: Marie Métrailler pour le PDC. Est-ce que c'est possible d'avoir une petite interruption de séance s'il vous plaît ?

Intervention de Sotillo José: Oui, nous faisons une interruption de séance de 3 minutes. Les 3 minutes larges, se sont écoulées. Nous sommes donc au point 10.3 camps de vacances pour les enfants de notre commune, postulat du parti socialiste. Je demanderai donc à Madame Delarze de venir exprimer la conclusion modifiée sur laquelle vous allez voter.

Intervention de Delarze Madeleine: Madeleine Delarze, parti socialiste. La conclusion est la suivante : Le Covid est passé par là, chacun souhaite un retour à une vie normale, les enfants, la jeunesse peut-être encore plus. Proposer aux familles un espace temps pour un moment pour leurs enfants. Préconiser la découverte, les échanges, l'amitié dans d'autres contextes, c'est ce que nous procure en général les camps

CONSEIL GENERAL

de vacances et d'activités. Dans cet esprit et selon l'article 32 du règlement du Conseil général, nous faisons la demande au Conseil municipal d'étudier cette proposition.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Delarze. La conclusion est maintenant notée au PV. Nous allons donc passer au vote. D'autres prises de parole ? Madame Métrailler.

Intervention de Métrailler Marie: Marie Métrailler pour le PDC. Alors la plupart ne changent pas d'avis pour 2 raisons principalement. La première, c'est qu'on estime que les chèques-famille remplissent déjà cette fonction et la deuxième c'est par souci d'égalité de traitement, pas uniquement pour les autres camps de la commune mais aussi pour d'autres activités qui pourraient être bénéfiques aux enfants comme par exemple des cours d'Anglais, c'est un exemple, donc voilà.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Métrailler. Le groupe UDC désire reprendre la parole ? Non. Le groupe PLR ? Pas de prises de parole ? Nous passons donc au vote. Les conseillères et conseillers généraux qui acceptent le postulat « Camps de vacances pour les enfants de notre commune » modifié comme tel par Madame Delarze, se prononcent en levant la main. Celles et ceux qui le refusent ? Des abstentions ? Le résultat concernant le postulat « Camps de vacances pour les enfants de notre commune » est ni accepté, ni refusé puisqu'il y a 3 abstentions, 20 pour et 20 contre. Je vais donc refuser le postulat. Je passe au point 10.4. Madame Delarze, un commentaire ?

Intervention de Delarze Madeleine: Madeleine Delarze, parti socialiste. 20 pour et 20 contre, ce sont les abstentions qui font que vous dites que c'est annulé ?

Intervention de Sotillo José: Je suis Président du Conseil général et c'est moi qui prends la dernière voix.

Intervention de Delarze Madeleine: Merci. Vous auriez peut-être juste pu le dire. Dommage, merci beaucoup.

10.4. Augmentation de la capacité d'accueil de la crèche communale

Intervention de Sotillo José: J'ai parlé entre les lignes, désolé. Point 10.4 augmentation de la capacité d'accueil de la crèche communale, Les Meniots, postulat du parti socialiste, Madame Isabel Tissières, première signataire, vous avez la parole.

Intervention de Tissière Isabel: Isabelle Tissières, parti socialiste. Cher Président et membres du Bureau, Chers membres du Conseil municipal, Chers collègues. Je ne vais pas reprendre tous les éléments qui figurent dans ce postulat que vous avez tous reçu. J'aimerais juste souligner certains points qui me semblent importants.

Nous souhaitons tous évidemment que Collombey-Muraz soit une commune attrayante, que de nouvelles personnes souhaitent s'y installer et encore plus que celles qui sont déjà, elles souhaitent y rester et cela passe par disposer d'infrastructures qui répondent aux besoins de toute la population. Enfants, jeunes, familles futurs parents, personnes âgées, personnes endeuillées. Donc le point de ce jour qui nous concerne au PS s'intéresse à la crèche. Donc la Municipalité l'a démontré par les chiffres, ce que nous

CONSEIL GENERAL

avons déjà tous constaté. Les structures jeunesse de notre commune ne disposent pas d'assez de places pour répondre aux besoins de nos citoyens. Et je tiens à rappeler ici ce que vous savez probablement déjà, mais que je trouve important de mentionner. Donc notre société, actuellement, elle n'est plus celle d'il y a 20 ou 30 ans, il y a nettement plus de familles monoparentales et des familles qui vivent souvent loin des grands-parents et des autres proches et surtout pour une majorité de famille, le placement de l'enfant dans une structure d'accueil à la journée ce n'est pas un choix. La plupart des familles aujourd'hui elles ne font pas le choix d'être 2 à travailler, elles y sont contraintes pour des raisons économiques. Donc proposer à nos familles et aux familles de Collombey-Muraz une place pour leurs enfants dans notre crèche, c'est donc une réponse à un besoin qui est à la fois social et économique. Pour conclure, nous demandons à la Municipalité qu'une étude soit menée afin de déterminer si la capacité d'accueil de la crèche peut être augmentée et nous vous invitons, Chers collègues, à soutenir ce postulat. Je vous remercie pour votre attention.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Tissières. Le Conseil municipal.

Intervention de Chervaz Véronique: Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, Madame la conseillère générale. Effectivement, offrir des solutions de garde aux familles est une réelle préoccupation pour notre commune. Nous avons d'ailleurs augmenté de façon considérable il y a 2 ans, les places en crèche, avec 26 nouvelles places en crèche et 66 places à l'UAPE. Ce qui a permis d'accueillir environ une centaine d'enfants supplémentaires. Mais il est vrai qu'aujourd'hui des familles se retrouvent sans solution et nous pouvons comprendre leur frustration et leur incompréhension. Je précise d'ailleurs, que sur le site communal dédié aux structures jeunesse, ce site a été refait et que les familles peuvent trouver sur ce site maintenant toutes les informations concernant les demandes et les offres que nous avons.

La Municipalité ne s'oppose pas au postulat et s'il devait être accepté, va mener une analyse en la matière. L'idée est de trouver une solution pérenne, soit par un agrandissement des crèches communales, soit en soutenant indirectement des structures privées. Voilà, je vous remercie.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Chervaz. J'ouvre la discussion générale. Monsieur Doval.

Intervention de Doval Manuel: Manu Doval pour le PLR. Nous soutenons ce postulat. Nous estimons qu'il est important de proposer un système d'accueil adapté à la demande. Par contre, nous souhaitons que l'analyse aille plus loin et qu'elle ne se contente pas uniquement de faire une analyse sur la possibilité d'augmentation des places d'accueil de la crèche communale, mais qu'elle fasse une étude en tenant compte de plusieurs pistes. Les structures privées ou les structures privées-publics ou d'autres idées. Nous resterons très attentifs au résultat et nous serons déçus d'avoir une réponse « bateau » du style « après analyse, il s'avère trop cher d'augmenter la capacité d'accueil ». Sachant qu'il y a des synergies intéressantes en explorant la voie privée, la réponse à ce postulat ne peut être que très positive. Je vous remercie et je vous encourage à suivre ce postulat.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Doval. Monsieur Romain Gex-Fabry.

Intervention de Gex-Fabry Romain: Romain Gex-Fabry pour le groupe UDC. Le groupe UDC est tout à fait conscient de la problématique et compte éventuellement soutenir ce postulat pour connaître la stratégie de la Municipalité. Bien conscient de la problématique, je le disais, ce que nous pouvons constater au

CONSEIL GENERAL

moins, c'est qu'au niveau du nombre de places communales à disposition de la population, nous ne sommes pas si mal lotis, je m'explique. Effectivement, avec 102 places en crèche et 155 en UAPE pour une population de 9'600 habitants, Collombey-Muraz n'a clairement rien à envier à notre commune voisine de Monthey avec seulement 133 places en crèche et 189 en UAPE pour 17'800 habitants.

Rien à envier sur ce point, comme bien d'autres d'ailleurs, mais ce n'est pas le sujet. Pourquoi Monthey peut se contenter de si peu de places communales ? Car des crèches privées ont émergé sur son territoire. Elles sont une aubaine pour la ville qui, finalement, s'épargne bon nombre de frais qui en découlent. N'y aurait-il pas ici un semblant de solution qui pourrait être entrevue ? Est-ce que la Municipalité a déjà été approché par une structure privée intéressée à s'installer sur notre territoire ? Est-ce que nous ne pourrions pas également mettre à disposition des locaux à loyer abordable pour favoriser l'implantation de telles structures privées ? D'ailleurs, avec le projet de Collombey-Centre, ce point aurait pu se concrétiser s'il n'avait pas été combattu par les postulants eux-mêmes d'ailleurs, mais à nouveau, je m'éloigne du sujet et je vais donc en rester là.

Nous demandons aux postulants d'élargir le texte justement, de changer peut-être le titre aussi. Donc ne pas se cantonner à étudier uniquement l'augmentation de places communales et vous l'aurez compris, donc notre but est également de trouver des solutions, le chemin à emprunter et peut-être différent de ce que demandent plus directement les postulants, mais nous le soutiendrons s'il est modifié et attendons de Madame Chervaz en charge du dicastère, une étude détaillée et avancée sur le sujet en explorant un maximum de variantes. Merci de votre attention.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Gex-Fabry. Je vous remercie de rester dans le sujet. Madame Métrailler.

Intervention de Métrailler Marie: Marie Métrailler pour le PDC. Le groupe PDC ne combat pas ce postulat mais souhaiterait que la première signataire l'élargisse. En effet, la capacité d'accueil de la crèche communale est un thème récurrent, on le sait, mais nous pensons qu'une analyse est nécessaire mais qu'elle ne doit pas uniquement concerner la crèche mais aussi l'UAPE ainsi que les structures d'accueil proposées par des privés. Nous demandons donc à ce que le postulat soit élargi dans ce sens afin de pouvoir avoir une vue d'ensemble de la situation.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Métrailler. D'autres interventions ? Madame Chervaz.

Intervention de Chervaz Véronique: Véronique Chervaz pour le Conseil municipal. Donc pour répondre aux différents groupes et comme je l'ai annoncé, effectivement, nous avons deux pistes. Elargir la crèche et l'UAPE communale mais nous sommes en contact aussi avec des structures privées, en particulier avec une de Monthey où on a eu des questions très précises auxquelles on a répondu, on aura peut-être une implantation et puis on est aussi en contact avec une autre personne qui pourrait nous mettre à disposition un local.

Donc, on va vraiment étudier ça, on aurait étudié ça même s'il n'y avait pas eu de postulat parce que c'est vraiment, comme je vous l'ai dit, un sujet qui concerne énormément notre Municipalité.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Chervaz. Madame Tissières.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Tissières Isabel: Isabel Tissières pour le parti socialiste. Donc, bien évidemment nous acceptons d'élargir notre postulat dans le sens de ce qui a été proposé. Notre objectif, c'est le même que tout le monde ici, c'est que des solutions soient apportées à la population. Je dois reformuler une conclusion ? La conclusion serait celle-ci : « Selon l'article 32 du Conseil général, nous demandons par ce postulat qu'une étude soit effectuée par la Municipalité afin de déterminer si des solutions peuvent être apportées pour augmenter la capacité d'accueil sur notre commune et ainsi répondre aux besoins de la population.

Intervention de Sotillo José: Merci de le transcrire et transmettre le document. Une autre intervention ? Avant de passer au vote. Monsieur Romain Gex-Fabry.

Intervention de Gex-Fabry Romain: Romain Gex-Fabry pour le groupe UDC. Est-ce que vous pouvez changer le titre du postulat aussi en même temps quand même, s'il vous plaît ?

Intervention de Tissières Isabel: Donc, le titre serait « Augmentation de la capacité d'accueil sur la commune ».

Intervention de Sotillo José: Bien, nous passons au vote. Je demanderais aux scrutatrices et scrutateurs de se lever. Les conseillères et conseillers généraux qui acceptent le postulat « Augmentation de la capacité d'accueil sur la commune de Collombey-Muraz » se prononcent en levant la main.

Merci. Celles et ceux qui la refusent ? Des abstentions ? Le postulat « Augmentation de la capacité d'accueil sur la commune de Collombey-Muraz » est donc accepté à l'unanimité. Nous passons au point 11 interpellations. La procédure concernant les interpellations est la suivante : je passe la parole au premier signataire pour qu'il nous donne connaissance de son interpellation. Le Conseil municipal donne ensuite sa réponse. La discussion générale n'est pas ouverte sauf demande de 5 membres ou d'un chef de groupe. Enfin, l'interpellant a le droit de reprendre la parole pour indiquer s'il est satisfait ou non de la réponse donnée et motiver sa déclaration. Nous passons donc à la première interpellation. 11.1 entretien des torrents et prévention des risques d'intempéries, du PDC avec comme première signataire, Madame Marie Métrailler. Vous avez la parole.

11. Interpellations

11.1. Entretien des torrents et prévention des risques d'intempéries

Intervention de Métrailler Marie: Marie Métrailler pour le groupe PDC. Vous vous en souvenez peut-être une impressionnante lave torrentielle avait touché les habitations des hauts de Muraz le 22 juillet 2006. Depuis d'importants travaux ont été effectués afin de sécuriser les lieux.

La commune est responsable de l'entretien des torrents qui se situent sur son territoire communal, bien qu'il soit impossible d'éviter tout risque de laves torrentielles, un entretien courant des cours d'eau régulier permet d'atténuer le phénomène. Il faut également considérer le fait que les changements climatiques ont un impact sur les dangers naturels, notamment sur les laves torrentielles. Durant l'été 2021, de nombreux dégâts dus aux intempéries ont été signalés en Suisse. Nos pays voisins ont également été violemment touchés par des inondations. De plus, une surface bétonnée peut absorber moins d'eau qu'une surface végétale, le sol devenant imperméable. Nous avons pu remarquer que la commune était

CONSEIL GENERAL

soucieuse des dangers que peuvent représenter des cours d'eau communaux, notamment avec la sécurisation du torrent du Raccot aux Neyres dont les travaux ont été conséquents et très bien fait. Nous avons quand même quelques questions. La première, c'est comment la commune entretient-elle les torrents situés sur le territoire communal ? À quelle fréquence ces opérations sont-elles effectuées ?

Au vu des changements climatiques et des pluies torrentielles qui en découlent, nos infrastructures sont-elles dimensionnées pour faire face à ces situations ? Les collecteurs communaux sont-ils dimensionnés pour faire face à la bétonisation de notre commune ? Jusqu'où nos cours d'eau sont-ils surveillés et entretenus, depuis leur source ou juste en dessous des villages ? Et qu'en est-il du torrent du Raccot qui est sur Troistorrents en majeure partie ? Voilà, merci.

Intervention de Sotillo José: Monsieur Planchamp du Conseil municipal.

Intervention de Planchamp Jean-Luc: Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux. La réponse du Conseil municipal est la suivante : Au niveau des interventions, d'une manière générale, comme s'est relevé dans l'interpellation, depuis le sinistre du 22 juillet 2006, d'importants travaux de sécurisation ont été entrepris sur les torrents des Glariers et du Bras-Neuf qui représentaient un risque pour certains quartiers du village de Muraz. Depuis lors, et sous l'angle de l'analyse du risque, tous les secteurs critiques ont été sécurisés, y compris sur le torrent du Raccot aux Neyres où un risque gradué comme moyen, par la garde des dangers a été également traité en 2019. D'une manière générale, à l'exception du Rhône qui est de la responsabilité du Canton, sous l'angle des travaux de sécurisation, la commune a entrepris tous les travaux nécessaires pour sécuriser les citoyens.

Comment la commune entretient-elle les torrents ? Conformément à la loi sur les cours d'eau, l'entretien des torrents incombe aux communes qui peuvent confier certaines tâches à des tiers. En l'occurrence, considérant que les torrents sont plus souvent situés en zone « forêt » à Collombey-Muraz, cette surveillance est déléguée au triage forestier du Haut-Lac. Concrètement, les cours d'eau sont parcourus à pied chaque année au printemps avant la fonte et la hausse des débits pour :

- Inspecter les berges;
- Constater si des embâcles d'arbres ou de pierres doivent être supprimés;
- Si les rives nécessitent localement des travaux confortatifs;
- Si les dépotoirs doivent être curés.

En fonction des constatations, le triage forestier entreprend un dégagement du lit et des berges ainsi que l'évacuation du débitage en 50 centimètres si pas d'accès possible des arbres tombés. En cas d'épisodes météorologiques violents, une inspection est également réalisée. Cette inspection se fait sur toute la longueur du torrent depuis la source en fonction de son accessibilité. Pour les parties proches du village et en lisière de la zone habitée, un contrôle visuel du cours d'eau est fait systématiquement lors de l'entretien des berges par le personnel de la voirie.

Les dépotoirs sont inspectés après chaque orage important et surtout avant chaque épisode d'alerte météo pour s'assurer que les ouvrages de protection seront en parfait état de fonctionnement au besoin. En ce qui concerne, on parlait du Raccot, en ce qui concerne le cours d'eau qui transite sur plusieurs communes, comme c'est le cas d'ailleurs pour tous nos torrents, chaque commune est en principe responsable de surveiller les torrents situés sur leur territoire.

Si nos infrastructures sont-elles dimensionnées ? Nous pouvons répondre que le dimensionnement des digues et le calcul des gabarits hydrauliques découle de calculs réalisés par des hydrogéologues qui se

CONSEIL GENERAL

basent sur des intensités de précipitations et des temps de recours définis, en fonction des observations antérieures. La valeur considérée est en général la crue centennale.

S'il est évident que les valeurs de calcul découlent de projections mathématiques et qu'un événement extraordinaire ne peut totalement être écarté, on peut relever que lors des dernières intempéries, les cours d'eau, les ouvrages de protection se sont toujours parfaitement comportés, ce qui est particulièrement rassurant. Néanmoins, face aux éléments de la nature, il faut être conscient que le risque 0 ne peut totalement être exclu. Et la dernière question, c'était concernant les collecteurs communaux, sont-ils aussi dimensionnés ? En ce qui concerne les torrents de notre commune, ceux-ci ne sont que très peu affectés par la bétonisation, puisque les bassins versants en amont sont tous pratiquement situés en forêt. Concernant les collecteurs communaux à proprement parler, cela fait l'objet d'attention particulière. Les eaux pluviales doivent être séparées des eaux usées mais des problèmes existent. À ce sujet, plusieurs travaux seront encore entrepris ces prochaines années pour répondre à cette problématique. Merci de votre attention.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Planchamp. Est-ce que Madame Métrailler voudrait s'exprimer ? Bien. Nous passons au point 11.2 Gratuité MobiChablais, Rail-checks et pendulaires, cartes sans contact du PS, avec comme premier signataire Monsieur Cherryl Clivaz, Vous avez la parole.

11.2. Gratuité MobiChablais : Railcheck et pendulaires, carte sans contact

Intervention de Clivaz Cherryl: Alors, Cherryl Clivaz pour le parti socialiste. J'ai posé la question tout à l'heure lors de la présentation de MobiChablais donc le billet est vendu CHF 3.- et continuera à être vendu CHF 3.- pour la course, elle est pour simplifier la vie, surtout des étudiants, des apprentis et puis de tous les pendulaires. Avec la carte, la commune va continuer à payer CHF 3.-. Alors qu'un abonnement, si vous prenez un pendulaire, donc il fait 2 fois par jour le trajet, ça fait CHF 6.-. Au bout du mois ça fait CHF 120.- alors que l'abonnement mensuel coûte CHF 50.-. Donc la commune chaque mois, pour chaque pendulaire, elle paie CHF 70.- dans le vide aux TPC.

Donc ma question elle était : est-ce qu'il n'y a pas moyen que la commune discute avec les TPC pour trouver une solution par rapport aux pendulaires, au RailCheck parce qu'elle participe aussi au RailCheck et puis éventuellement à tous ceux qui ont des abonnements de parcours, qui ont l'abonnement général, etc. Il faut trouver une solution qui soit gagnant-gagnant, qui soit gagnante pour les comptes de la commune et qui soit aussi gagnante pour les gens qui financent leur trajet. On a voulu offrir la gratuité mais c'est aussi des inconvénients, et puis quand on a des inconvénients, il faut trouver des solutions pour les résoudre.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Clivaz. Le Conseil municipal, Madame Sandra Cottet-Parvex.

Intervention de Cottet Parvex Sandra: Sandra Cottet-Parvex pour le Conseil municipal. Donc le Conseil municipal tient déjà à relever que les mesures mises en place par la commune pour l'utilisation des transports publics avec l'aval du Conseil général d'ailleurs, sont, d'une part la gratuité du réseau MobiChablais et d'autre part, la participation communale au Rail-check pour les apprentis et étudiants. Il n'est pour l'instant pas prévu d'autres mesures à part l'introduction dès que possible, comme nous l'avons vu ce soir de la carte sans contact qui permettra une refacturation à la commune des trajets effectifs réalisés par les habitants de Collombey-Muraz.

CONSEIL GENERAL

Effectivement, tout le monde n'utilise pas forcément les tickets au maximum pour pouvoir demander ou remplacer ces tickets par la délivrance d'un abonnement et ces choses devront être certainement réglées une fois l'entrée en vigueur de la carte pour avoir vraiment une statistique, un retour de ces cartes et à qui pourraient être attribués éventuellement des abonnements aux personnes les plus fidèles.

Deuxièmement, dans le cadre du réseau MobiChablais en lien aussi avec les mesures de mobilité de Chablais Agglo, différentes actions et investissements sont prévus, en particulier liés à l'aménagement d'arrêts de bus. Donc, ce sont aussi là des investissements que fait la commune pour rendre ce réseau MobiChablais plus intéressant. Et là, peut-être ça peut aussi répondre à la question de Madame Morisod tout à l'heure. Ou le réaménagement des arrêts de bus sont prévus dans le cadre de Chablais Agglo des mesures PA3 Chablais Agglo qui devaient être mises en place, en particulier par exemple par la mise aux normes LHand de certains quais pour les personnes à mobilité réduite.

En ce qui concerne la carte sans contact MobiChablais qui faisait aussi partie de l'interpellation de Monsieur Clivaz. Donc, on l'a vu son entrée en vigueur, on se réjouit qu'elle le soit le plus rapidement possible et que cette carte va vraiment pouvoir remplacer les billets papier et qui sera délivrée aux conditions de l'exploitant TPC et de même, pour ce qui concerne la problématique de la protection des données, tel que ça avait été soulevé aussi par Monsieur Clivaz. Merci.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Cottet Parvex. Nous passons au point 11.3 suivi du démantèlement de la raffinerie Tamoil. Interpellation des Verts, première signataire Madame Carole Morisod. Vous avez la parole.

11.3. Suivi du démantèlement de la raffinerie Tamoil

Intervention de Morisod Carole: Carole Morisod pour Les Verts. Le démantèlement de la raffinerie Tamoil vient de débiter le mois passé. Ce chantier de grande envergure devrait durer jusqu'en 2025. Tout au long de ce processus, l'entreprise mandatée devra fournir un compte rendu régulier de l'évolution du chantier à la Municipalité de Collombey-Muraz. En effet, selon la loi cantonale sur les constructions, la surveillance de la démolition de l'usine incombe à la commune. Ce travail nécessite des compétences accrues en matière du suivi et du contrôle de la conformité des réglementations en vigueur, que ce soit pour le respect des normes environnementales, de la santé publique et de la sécurité. Le service cantonal de l'environnement se concentre uniquement sur l'exigence de l'élaboration d'un cahier des charges détaillé, du suivi environnemental des constructions et de l'assainissement du site. Il sera informé par la commune de l'évolution des travaux uniquement à titre consultatif. Mais n'est pas l'organe de haute-surveillance des opérations.

Étant donné que le poids de la responsabilité du suivi du démantèlement du site pèse sur les épaules de notre Municipalité, qui nous semble n'avoir pas forcément toutes les compétences, l'expérience ou le personnel pour suivre l'évolution d'un travail aussi gigantesque, le groupe des Verts s'interroge sur différents points. Est-ce que la Municipalité a mandaté un Bureau indépendant, spécialisé dans le suivi du démantèlement des usines, de sites industriels lourds ? Si oui, lesquels ? Est-ce que la Municipalité a prévu des garanties suffisantes auprès du maître d'œuvre de l'entreprise et de ses sous-traitants ? Si les normes environnementales, sanitaires ou de sécurité n'auraient pas été respectées et auraient entraîné des dommages ? Si oui, quelles sont-elles ? Si non, est-ce qu'une telle garantie va être demandée auprès des acteurs concernés ? Est-ce que la Municipalité prévoit de manière régulière d'informer la population sur l'évolution de la déconstruction, planification, impacts environnementaux, nuisances dues au bruit, trafic, etc. ? Merci pour vos réponses.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Morisod. Monsieur Olivier Turin, Président, vous avez la parole.

Intervention de Turin Olivier: Merci Monsieur le Président. Je vais répondre à vos 3 questions. D'abord, vous dire en préambule que l'autorisation de construire a été délivrée par la commune, sous réserve des mesures ordonnées par le Canton. La question 1: la commune ne doit pas mandater elle-même de bureaux de suivi environnemental de chantier, mais vérifier et s'assurer que l'entreprise Tamoil SA l'ait bien l'exécuté. En l'occurrence nous avons 2 entreprises qui s'occupent du démantèlement du site, les entreprises Flückiger qui démonte les citernes et AIOTEC qui démonte les installations en vue de leur réutilisation, de leur revente ailleurs. L'entreprise a mandaté le Bureau Impact SA (Bureau de suivi du canton du Valais) afin d'assurer officiellement la surveillance environnementale. Tamoil a de son côté mandaté le groupe BG Bonnard & Gardel, ingénieurs-conseils afin d'être assistés sur place, notamment quant à la surveillance environnementale du chantier. La SUVA est également partie prenante sur le site. Pour ce qui est des mesures de sécurité et d'élimination de l'amiante. Les Bureaux de suivi sont tenus de respecter le cahier des charges de suivi environnemental de réalisation. Chaque étape est suivie, chaque étape est documentée, toujours en lien avec le Canton. Des contacts réguliers sont pris avec le service de l'environnement du Canton du Valais, pour échanger sur les aspects environnementaux. Au niveau communal, l'entreprise mandatée fournit un compte rendu régulier de l'évolution du chantier.

Des séances de suivi régulières seront agendées, qui réuniront principalement le maître de l'ouvrage, donc Tamoil, les bureaux de suivi environnemental, les représentants communaux et cantonaux. Mais pour le moment ce n'est pas nécessaire parce que la seule chose qui est en train d'être démantelée actuellement, ce sont les citernes. Cela ne nécessite pas pour l'instant de suivi environnemental, pas de communications fréquentes mais par contre, dès lors que le démantèlement des installations par AIOTEC seront en cours, évidemment il y aura des séances de chantier qui seront organisées régulièrement. Le chantier peut être comparé dans sa structure de surveillance, à celui qui a été mis en place dans le cadre de la dépollution du Pont-Rouge. Question 2, qui concerne les garanties : nous vous rappelons alors que Tamoil déjà remis à la Municipalité une garantie d'un montant s'élevant à 10 millions. Question 3, nous vous informons que les entreprises de démantèlement se sont engagées à nous transmettre régulièrement les plans de démantèlement mis à jour. Concernant AIOTEC, les informations seront de plus en plus détaillées au fur et à mesure de l'avancement du projet, car en l'état actuel et au cours de ces prochains mois, seuls les petits équipements seront démontés. La plupart des grands équipements seront démontés par l'eau sur de courtes périodes en 2022, l'entreprise AIOTEC nous enverra ces dates importantes plusieurs mois à l'avance pour que nous puissions si nécessaire en informer la population, notamment par rapport aux poids lourds qui traverseront les zones sensibles. Pour la question d'une commune qui doit finalement mandater elle-même un Bureau de suivi environnemental, c'est une vision qui n'existe pas dans la réalité. On demande toujours aux entreprises de mandater un Bureau, c'est comme ça que ça se fait. Et puis, ce Bureau de suivi en réfère aux autorités communales et cantonales. Pour le cas présent évidemment j'en ai encore parlé la semaine passée avec M. Degoumois du Canton qui prend en charge notamment ces suivis environnementaux et qui confirmait bien sûr que nous devons prendre l'information et bien sûr que nous devons la partager avec le Canton. C'est le Canton qui a les compétences de pouvoir analyser ces différents suivis environnementaux, ce n'est pas nous. Nous on est vraiment une courroie de transmission.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Sotillo José: Merci. Nous passons au point 11.4 Interpellation, promotion du sport et du tourisme estival par la création d'un réseau d'itinéraires VTT. Les Verts, avec comme première signataire, Madame Chantal Vetter. Vous avez la parole.

11.4. Promotion du sport et du tourisme estival par la création d'un réseau d'itinéraires VTT

Intervention de Vetter Chantal: Chantal Vetter pour les Verts. L'interpellation concerne la mobilité douce de loisirs, donc vraiment, la mobilité qui a vocation sportive ou de détente. En Valais on a une loi qui s'appelle la LIML, loi sur les itinéraires de mobilité et de loisirs et qui régit en fait, ces modes de mobilité. Donc chemins de randonnée pédestre, itinéraires VTT, voies cyclables, etc. Au sens de cette loi, les communes sont compétentes pour la planification des itinéraires, donc l'établissement des plans, l'aménagement, la signalisation et la conservation de ces itinéraires. Collombey-Muraz a déjà fait homologuer un réseau de chemins pédestres en 2017, donc assez récemment et aussi un réseau de voies cyclables en 2021. Actuellement, on observe un vrai boom de VTT aussi avec les e-bikes, on voit aussi que sur notre territoire communal on a des sentiers en forêt qui sont déjà utilisés par les vététistes. On pourrait aussi imaginer des réseaux intercommunaux avec les communes voisines qui permettraient de proposer des itinéraires plus régionaux et ainsi offrir une nouvelle offre sportive et touristique. La question de l'interpellation, c'est : est-ce que la commune envisage de faire homologuer un réseau d'itinéraire VTT ? Et est-ce qu'une coordination avec les communes voisines est en cours pour établir un tel réseau ? Merci.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Vetter. Monsieur Mickaël Vieux

Intervention de Vieux Mikaël: Mikaël Vieux pour le Conseil municipal. Le Conseil municipal a pu prendre connaissance de votre interpellation et partage également votre avis de faire homologuer un réseau d'itinéraires VTT. Comme vous avez pu le voir en début d'été, la problématique qu'on a dans nos alpages avec la venue de tous ces vététistes amène quelques conflits par rapport à la présence entre les VTT, le bétail qui est à l'alpage et autres. Bien entendu, il est indispensable d'avoir une coordination avec les communes voisines pour ce faire, j'ai pu consulter sur le site internet de l'État du Valais qu'actuellement il n'y avait pas de parcours homologués dans la région, mais je pense qu'il y a déjà des choses qui ont dû être faites, c'est pour ça que nous allons prendre contact prochainement avec nos communes voisines, pour voir ce qui a été fait et ensuite voir avec eux pour coordonner l'idée de créer un parcours homologué dans ce sens pour donner vraiment un itinéraire VTT pour les sports de loisir dans nos montagnes. Voilà, merci.

12. Informations du Conseil municipal

Intervention de Sotillo José: Merci. Est-ce que Madame Vetter aimerait reprendre la parole ? Nous pouvons passer au point 12 de l'ordre du jour, à savoir, les informations de l'exécutif. Monsieur le président du Conseil communal, vous avez la parole.

Intervention de Turin Olivier: Merci Monsieur le Président. Je vais d'abord prendre la parole et puis ensuite les collègues qui ont quelques informations, vous en donnerons également. Nous en avons parlé en début de séance effectivement, un problème technique est survenu durant l'enregistrement du dernier Conseil général dont on ne connaît pas la cause. L'administration que vous avez mandatée pour

CONSEIL GENERAL

retranscrire ce procès-verbal du Conseil général, ce procès-verbal mot-à-mot à fait de son mieux pour retranscrire les propos malgré le problème constaté.

Afin d'éviter que ce problème technique ne survienne à nouveau, nous faisons, et vous l'avez dit, Monsieur le Président du Conseil général, nous faisons un 2ème enregistrement ce soir, espérons qu'on ait pas à l'utiliser. D'une manière générale, permettez-moi de vous dire que la retranscription d'un procès-verbal mot-à-mot est longue : elle est chronophage et fastidieuse. Pour information, le procès-verbal mot-à-mot d'une séance comme ce soir, demande une semaine de travail pour un collaborateur à la commune. Une variante à cette manière de faire pourrait être de mettre en ligne les enregistrements de chaque séance de chaque séance qu'on trierait ensuite et ferait les césures dans les enregistrements par thème et par personne qui prend la parole. De cette manière, ce serait très simple pour vous si vous souhaitez consulter un moment précis d'une séance du Conseil général, vous pouvez directement cliquer au bon endroit et écouter l'intervention. C'est-ce qui est se fait déjà au Parlement cantonal Valaisan. Donc cette allusion à un procès-verbal qui serait enregistré plutôt qu'écrit, c'est une proposition de notre part qu'on fait à l'attention du Bureau. Encore juste 2 brèves informations de mon côté, avant de passer la parole à mes collègues, nous avons envoyé dans le délai réglementaire les réponses du Conseil municipal au postulat statistiques sur l'abstentionnisme ainsi que le postulat sur la vaisselle à usage unique, conformément au règlement du Conseil général, elles seront mises à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil général de décembre. Concernant le projet Eurotube, vous en parliez également en début de séance, où vous attendez de notre part une information au plus tard pour le 1er octobre, eh bien on doit vous avouer qu'on est toujours dans l'attente du traitement d'une opposition qui dure, qui prend beaucoup de temps et on n'arrivera pas à vous faire parvenir ce dossier dans les temps, malheureusement ça ne va pas être possible. Mais, bien sûr dès qu'on sera prêts, on vous l'enverra. En principe encore avant la fin de cette année, on est très impatients de pouvoir traiter ce dossier, malheureusement des embûches nous en empêche pour le moment. Merci de votre attention. Je passe la parole à Jean-Luc Planchamp.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur le Président.

Intervention de Planchamp Jean-Luc: Chers conseillères et conseillers généraux. Nous avons fait parvenir la semaine passée au Bureau du Conseil général le message du Conseil municipal concernant le règlement intercommunal pour la gestion du service du feu des communes de Monthey, Collombey-Muraz, Massongex, Vérossaz. Le règlement avait déjà été validé par votre Conseil en 2019. Par 34 voix pour, 0 contre et 6 abstentions. Il a cependant été suspendu par le Conseil d'État, vu la constitution du nouveau corps, appelé CSI Chablais Valais.

Nous avons donc dû modifier les phrases propres à notre commune de Collombey-Muraz, sans toucher le fond des articles et surtout sans toucher leur contenu. Si je vous en parle ce soir, c'est que d'entente avec les 3 autres communes, nous souhaiterions que la commission que vous allez certainement devoir à nouveau constituer, travaille ensemble avec la commission créée par le Conseil général de Monthey, comme vous l'avez fait avec succès et professionnalisme pour le règlement de police. Comme planning, nous souhaiterions vous suggérer de former qu'une seule commission avec Monthey, de travailler ce règlement qui, je le répète, est pratiquement identique à celui que vous ai déjà validé et de le soumettre à votre Conseil général pour validation en décembre 2021, en même temps que le Conseil général de Monthey et les assemblées primaires de Massongex et de Vérossaz.

La mise en œuvre pourrait donc intervenir au 1er janvier 2022. Merci pour votre soutien et votre attention.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Planchamp. Est-ce que cette information suscite des commentaires de la part de l'assemblée ? Bien. Nous attendons donc ce dossier et nous le traiterons au Bureau. Monsieur Alexis Turin.

Intervention de Turin Alexis: Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux, Mesdames, Messieurs, Chers collègues. Alors c'est pour le l'inventaire du patrimoine bâti pour vous dire que en fait, on a fait le travail, on a envoyé tout ça à Sion pour leur préavis, c'est venu en retour. Et puis on a quelques modifications à faire, ce qui fait qu'il y aura encore un petit travail à faire sur l'année prochaine et il y aura un montant qui sera ajouté au budget. Et puis, la deuxième information que je voulais vous faire parvenir, c'est par rapport à notre révision du plan de zones, cette fois-ci vous allez avoir quelque chose de concret qui va être présenté alors pas qu'à vous, mais à la population, ce sont les soirées du 23 et 24 novembre prochain, c'est une information qui est obligatoire dans le cadre d'une révision du plan de zones, on doit présenter les grandes lignes, une consultation de la population et qui après nous permet de peaufiner notre modification du territoire, du plan de zones et du règlement des constructions, pour ensuite le transmettre au Conseil d'État qui, une fois qu'il l'aura examiné, pourra nous permettre de le mettre à l'enquête publique. Et, une fois qu'il y aura une enquête publique, les oppositions seront traitées au Conseil municipal pour ensuite vous transmettre ce dossier pour étude par votre autorité. Merci et bonne soirée.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Alexis Turin. Jean-Luc Planchamp.

Intervention de Planchamp Jean-Luc: Comme vous le voyez la slide qui vous est projetée, je vais vous parler du plan quadriennal de contrôle et d'entretien des cours d'eau. Petit rappel historique : le 18 février 2018, un postulat avait été déposé par le groupe des Verts via Madame Lucie Fauquet. Le 29 avril 2019, décision a été prise de mandater la société géau environnements SA pour établir ce plan quadriennal et ceci pour un montant de CHF 17'000.-. Nous avons pu ainsi répondre partiellement au postulat. Le 29 juin 2020, une question écrite a été à nouveau posée par Madame Fauquet : réponse qui a été apportée en août 2020. Où en sommes nous à ce jour ? Nous avons reçu à fin août 2021 donc il y a très peu de temps en arrière, le document qui se présente comme ceci : donc un beau classeur pleins de plans et de recommandations. Je ne vous cache pas qu'il est fastidieux pour les non-initiés comme moi par exemple, mais super intéressant car il répertorie tous les cours d'eau de notre commune. Chaque cours d'eau est analysé, ce qui représente 13.700 km de cours d'eau. Les canaux Stockalper et Bras-Neuf n'ont pas été intégrés à cette étude puisque l'entretien est confié à la ville de Monthey. Vous trouvez dans ce document aussi, outre les travaux d'entretien, une carte des dangers potentiels qui répond exactement aussi à l'interpellation de Madame Métrailler. Donc, une carte des dangers potentiels, tous les ouvrages posés sur ces cours d'eau, une planification des revitalisations avec des priorités. J'aimerais terminer cette intervention pour vous informer que cette fin d'année sera occupée pour comprendre tout ce qui est dans cet ouvrage et d'établir un plan d'entretien qui se mettra en place au début 2022. Merci de votre attention.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Planchamp. D'autres interventions ? Il n'y en a plus, on peut donc passer au point 13 questions : y a-t-il des questions dans l'assemblée ? Monsieur Doval.

CONSEIL GENERAL

13. Questions

Intervention de Doval Manuel: Manu Doval pour le groupe PLR. J'aimerais revenir en fait sur la présentation des TPC de tout à l'heure. On a transmis un tableau regroupant l'ensemble des questions de chaque groupe politique au TPC, à MobiChablais, et au vu de la présentation de tout à l'heure, je suis un petit peu resté sur ma faim et j'aimerais savoir si on a la possibilité d'avoir des réponses à nos questions ? En tout cas, le tableau était précis, c'était des questions par thème, donc est-ce qu'on a la possibilité d'avoir des réponses ? Comment on peut faire, est-ce qu'on peut transmettre directement aux TPC ? Quelles sont les solutions ?

Intervention de Sotillo José: Il y a plusieurs conseillères et conseillers qui m'ont fait la même réflexion tout à l'heure, donc je propose simplement, puisque j'ai eu une discussion avec Messieurs Fivaz et Romain comme quoi ils m'ont dit que les questions qui ont été posées, elles étaient résumées dans leur présentation, mais il semblerait que ce ne soit pas le cas. Donc, je vais simplement reprendre contact avec eux et puis, qu'ils nous donnent des réponses écrites aux différentes questions que je vous transmettrai. D'autres questions ?

Intervention de Gollut Emmanuel: Emmanuel Gollut pour le groupe PDC. Ces derniers temps, on a vu dans les médias qu'on mettait un point particulier pour le bruit par rapport à la circulation routière et dans le centre du Valais il y a eu pas mal de contrôles à ce niveau-là. Est-ce quelque chose a été fait dans notre région, svp ?

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Gollut. Monsieur Planchamp.

Intervention de Planchamp Jean-Luc: Merci pour votre question, Monsieur Gollut. Je vais tout de suite vous répondre, c'est très clair. Si vous vous souvenez le 28 avril dernier, c'était la journée internationale de la lutte contre le bruit. Ca vous dit quelque chose ? Et dans le cadre de cette journée internationale, la police de Monthey avait fait toute une campagne de contrôle dans la semaine qui précédait ce 28 et qui suivait après. C'est-à-dire, si je me souviens bien des chiffres, on en avait parlé à l'état-major de police, il y avait plus d'une centaine ou 120 véhicules contrôlés vraiment typiquement contre le bruit. Certains qui étaient maquillés surtout sur la route des Aunaires à Monthey, d'ailleurs c'était là qu'il y avait vraiment plus de bruit. Et puis, si je me souviens, il y avait 12 ou 15 interpellations ou dénonciations. Mais une semaine a été faite, complète contre le bruit dans le marge de cette journée internationale de la lutte contre le bruit.

Intervention de Sotillo José: D'autres questions ? Madame Morisod.

Intervention de Morisod Carole: Carole Morisod pour Les Verts. J'ai 2 questions. Donc, je vais les regrouper directement comme ça, ça ira un peu plus vite. L'aménagement de la route Saint-Didier, notamment le lieu proche de l'église, est particulièrement problématique pour les piétons et les cyclistes. En effet, nous pouvons constater qu'aucun trottoir ni bandes cyclables sont réalisés à cet endroit. De plus, les véhicules parqués le long de l'église augmentent considérablement le risque d'accident en obligeant les piétons ou les cyclistes de passer derrière ces véhicules et de se déporter au milieu de la chaussée. Je

CONSEIL GENERAL

tiens à préciser que cette zone est une zone 30 km/h, ce qui ne permet pas aux piétons d'être prioritaires. Est-il donc prévu de sécuriser le tronçon de la route de Saint-Didier ? Et si oui, de quelle manière et pour quand ? C'est ma première question. La deuxième c'est : je me permets de vous interpellé à nouveau Madame Cottet-Parvex. En effet, je vous avais rendue attentive lors d'une discussion à la fin du Conseil général de juin dernier, qu'aucun container ou poubelles pour les déchets végétaux n'étaient installés aux abords des cimetières, les déchets végétaux étaient mélangés avec les plastiques et pots en terre cuite dans un seul et unique container. Vous m'aviez répondu de n'être pas au courant et que vous corrigeriez rapidement cet oubli. Or, aujourd'hui malheureusement, il n'y a encore aucun container pour les déchets végétaux. Est-il prévu d'en poser rapidement ? Sachant que de nombreuses tombes seront refléuries pour la Toussaint. Merci pour vos réponses.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Morisod. Monsieur Mikaël Vieux.

Intervention de Vieux Mikaël: Mikaël Vieux pour le Conseil municipal. Alors je vais répondre pour la première question, pour la rue Saint-Didier. Alors, écoutez, j'ai pas aujourd'hui de réponse à vous donner. On va analyser, voir qu'est-ce qui pourrait être fait sécuritairement par rapport à ce tronçon. C'est vrai que la chaussée n'est pas très large et ne permet pas réellement sur le premier bout de créer un trottoir mais on va analyser tout ça et regarder avec le service technique, qu'est-ce qui pourrait être fait. Si un passage pourrait être fait ailleurs pour dévier les cyclistes. Je vais regarder et je vous tiendrai au courant.

Intervention de Turin Olivier: C'est tout à fait exact ce qu'a dit Mikaël. Je peux vous dire également donc, Olivier Turin pour la Municipalité. Peut-être vous vous souvenez lorsque je vous ai présenté nos objectifs de législature au Conseil. La rue Saint-Didier était effectivement une rue qui a été prise en considération dans le cadre de la mobilité douce, notamment dans sa fonction de liaison transversale entre les grands axes de mobilité douce. Dans ce contexte-là, comme on a mis cela dans les objectifs de législature, c'est sûr qu'on va analyser comment améliorer les déplacements le long de cette route. C'est quelque chose qui sera pris en compte durant cette législature.

Intervention de Sotillo José: Madame Sandra Cottet-Parvex pour la deuxième question.

Intervention de Cottet Parvex Sandra: Sandra Cottet-Parvex pour la Municipalité. Donc, effectivement pour la problématique des containers à déchets verts sur les cimetières, en particulier le cimetière de Collombey. Donc, je m'étais renseignée auprès du service technique qui m'avait dit que la problématique, c'était que le container installé là-bas n'était pas estampillé GastroVert mais en fait, était bien mis là pour l'évacuation des déchets verts, des déchets végétaux du cimetière. Donc effectivement, il a été décidé de mettre un label sur ce container pour que ce soit plus directement informatif pour la population, que c'était bien destiné aux déchets verts, aux déchets végétaux. Donc, je regarderai encore ce point avec le service technique.

Merci Madame Cottet-Parvex: D'autres questions dans l'assemblée ? Monsieur Gaillard.

Intervention de Gaillard David: Monsieur Planchamp, vous avez dit que vous vouliez qu'encore cette année soit faite la commission pour le feu.

CONSEIL GENERAL

Comment va-t-on répartir les sièges dans la commission par rapport à la ville de Monthey, par rapport à la ville de Collombey ? Est-ce que vous avez des idées à nous amener par rapport à comment créer cette commission ?

Intervention de Planchamp Jean-Luc: Merci Monsieur Gaillard pour cette question. Nous ce qu'on a fait, c'est qu'on a transmis le dossier maintenant. D'ailleurs, il a dû être reçu à la fin de la semaine passée, sauf erreur, au Bureau. Après, la composition de la commission par rapport à celle de Monthey, je pense que tu as vécu toi aussi la composition de la commission avec Monthey pour le règlement de police. Je pense justement que ce n'est pas à moi de dire le nombre de représentants, c'est plutôt vous. Et puis, on est dans une nouvelle caserne, il y a ce nouveau corps qui fonctionne et qui fonctionne d'ailleurs très très bien. Et puis, on n'a pas de règlement. Donc, c'est presque ambitieux effectivement de le faire en 3 mois, mais j'ai encore dit dans ma présentation que les articles avaient été pratiquement pas modifiés du tout. Simplement, chaque fois que ça s'adresse à Collombey-Muraz, ça ne s'adresse plus à Collombey-Muraz maintenant, c'est tout. Dans le règlement qui avait envoyé à l'OCF, l'office cantonal du feu, il y a 2 tout petits points qui nous ont demandé une modification, mais c'était dans la forme et pas dans le fond du tout. Donc, je ne vois pas pourquoi il y aurait des soucis de règlement, alors que c'est le même pratiquement que vous avez validé en 2019. D'où mon ambition qu'au 1er janvier 2022, le fonctionnement du corps du CSI Chablais Valais fonctionne sur un règlement.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Planchamp. Alors peut-être que le dossier a été envoyé en même temps que le règlement et comme j'étais encore en préparation de cette soirée, je n'ai pas forcément été jusqu'au bout du message. J'aviserais le Bureau et on verra pour prévoir une séance dès que possible. D'autres questions ?

Intervention de Gex-Fabry Romain: Romain Gex-Fabry pour l'UDC. Je me pose un peu la même question que Monsieur Gaillard. Alors oui, formellement ça à l'air très simple et certainement. Après, apparemment il faudra créer une commission ad hoc si je comprends bien mais enfin le Bureau traitera. Mais c'est vrai que ça me paraît un petit peu compliqué à tenir les délais. Si on n'arrive pas, quelles sont les conséquences ?

Intervention de Sotillo José: J'inviterai à une prochaine séance le Bureau pour traiter de ce point-là.

Intervention de Vuille Côme: Monsieur le Président, Côme Vuille. C'est juste pour aussi répondre à la problématique soulevée. Je crois que c'est dommage que cette information nous vienne que ce soir parce que si on doit constituer une commission ad hoc, il faut le faire ce soir. Donc, c'est ça aussi qu'il faut savoir, peut-être interrompre la séance et voir si le Bureau décide d'aller dans ce sens là. Soit, on nomme le Bureau peut décider de nommer une commission permanente, soit la Commission de Gestion, soit la commission aménagement du territoire pour examiner ce dossier, on serait plutôt là, typiquement, vers une commission ad hoc. Si on veut décider du principe d'une commission ad hoc, faut faire un vote ce soir. Ensuite, selon le règlement, le Bureau pourra désigner les commissaires et s'organiser. Si on le fait pas ce soir, on décidera au mois de décembre de constituer une commission et donc on ne pourra plus tenir les délais qui nous sont demandés pour voter en décembre. Alors, je vous propose d'interrompre la séance, de faire une réunion du Bureau et ensuite de proposer au vote, si ça convient à tout le monde, qu'on vote le principe d'une commission ad hoc. Si les membres du Bureau estiment que c'est une possibilité. Mais au moins qu'on se prononce ce soir sur cette question comme ça on ne pourra pas dire, c'est le processus

CONSEIL GENERAL

qui prend du temps, le processus est très clair dans le règlement. Donc, appliquons-le et puis faisons encore ce soir avant de clôturer la séance.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Côme Vuille pour ces précisions. Je demande donc une suspension de séance de 5 minutes. Je demande au Bureau de venir vers moi.

Le Bureau donc, propose la création d'une commission ad hoc et les chefs de groupe donneront les noms de cette commission. Je vous demanderai de me les transmettre via le mail ces prochains jours. Je convoquerai donc cette commission afin de la constituer avec un Président et un rapporteur. Cette commission prendra alors contact avec celle de Monthey pour y produire un rapport commun lors de la prochaine plénière. Je demande donc à l'assemblée de prendre position en votant sur la création de cette commission ad hoc. Les conseillères et conseillers qui acceptent la création de cette commission sont priés de lever la main. Les scrutateurs, est-ce que je peux vous demander de vous lever une dernière fois. Merci. Celles et ceux qui refusent ? La commission ad hoc est acceptée à l'unanimité.

14. Divers

Intervention de Sotillo José: Je passe au point 14 divers. J'ai un point divers à vous transmettre : en fin de semaine dernière, l'Administration communale a reçu la démission de Monsieur Loan Cottet PLR, conseiller général et Président de la commission aménagement du territoire et agglomération. Du coup, la commission ATA s'est réunie et a décidé d'avoir un Président ad interim jusqu'à la prochaine séance plénière du mois de décembre. Avec comme conseiller général Monsieur Philippe Udressy. Dès lors, les partis qui proposeront un Président de cette commission pour la suite de législature, sera validé par vous toutes et tous ici présents à la prochaine plénière du mois de décembre. En résumé, Monsieur Philippe Udressy, durant 3 mois, va présider cette commission, si il y a lieu d'avoir des dossiers et au mois de décembre nous prendrons donc un nouvel élu du côté du PLR et puis les chefs de groupe proposeront... L'important c'est que nous avons un Président ad interim jusqu'au mois de décembre et à la prochaine plénière nous ajouterons de nouvelles personnes que nous valideront à ce moment-là. Y a-t-il d'autres points divers ?

Je clos donc cette séance plénière du Conseil général en vous remerciant pour votre travail et nous nous retrouverons donc ici le 20 décembre prochain. D'ici là, je vous souhaite un bel automne coloré et que les repas de saison vous fassent le plus grand bien. Je vous souhaite une bonne fin de soirée, merci.

Le Président



M. Sotillo José

Le secrétaire



M Brendle Christophe